



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2026

RAPPORT DU JURY

SOMMAIRE

Rapport du Président du jury : page 3

Rapports des différentes commissions :

✚ Cinéma-Audiovisuel :	page 7
✚ Histoire des Arts :	page 13
✚ Théâtre :	page 20
✚ Danse :	page 25
✚ LCA :	page 29
✚ Français Langue Seconde :	page 34
✚ DNL en Anglais (LEGT - 1 ^{er} degré) :	page 41
✚ DNL en Anglais et en Espagnol (Lycée Professionnel) :	page 46
✚ DNL en Espagnol (LEGT) :	page 50
✚ DNL en Italien (LEGT) :	page 53
✚ DNL en Portugais (LEGT) :	page 55
✚ DNL SES :	page 57

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
Session 2026**

Cette année, les épreuves se sont déroulées entre le 6 et le 20 janvier 2026.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Arts du cirque, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre. L'arrêté ministériel du 6 mars 2018, publié au Journal officiel de la République française du 18 mars 2018, institue un nouveau secteur disciplinaire : Langues et Cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec. Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen et prévoit, pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Un dernier arrêté ministériel en date du 10 février 2022 institue, au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option : arts du cirque.

Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à se référer à la note de service du 16 juillet 2019 pour mieux se préparer à cet examen et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Tous les candidats ayant téléversé dans leur espace candidat *Cyclades* leur rapport d'activité dans les délais impartis et remplissant les conditions pour présenter une certification complémentaire sont convoqués. Depuis 2026, les convocations candidats sont adressées, de façon dématérialisée, via l'espace candidat *Cyclades*. Ne pas oublier de consulter également les spams. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Nous demandons aux candidats inscrits qui ne se présentent pas à l'examen d'en informer le service de la DEC le plus tôt possible.

**Rappel de la réglementation concernant le rapport
(Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019)**

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

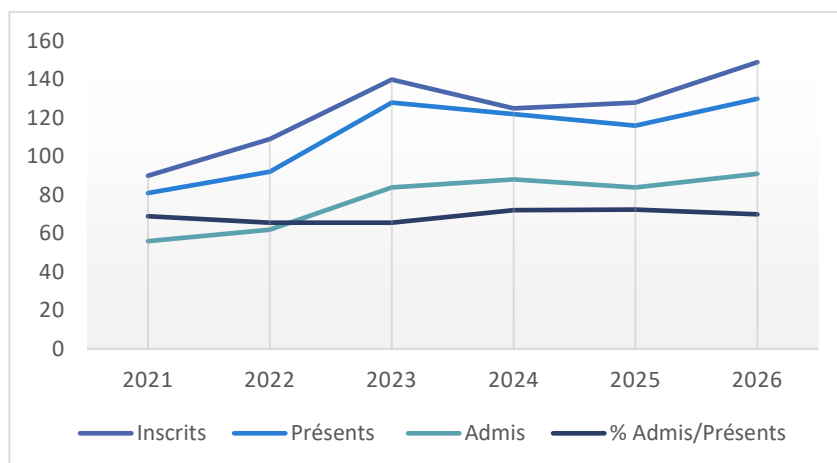
Cette session 2026 a été marquée par une hausse du nombre de candidats ; 149 inscrits, en hausse de 16,4% par rapport à la session précédente, et ce après une légère hausse de 2,5% en 2025, une baisse de 10% en 2024, une hausse de 22% en 2023, de 17.5% en 2022, de 25% en 2018 et 18% en 2019, puis une baisse importante de 30 % en 2021. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais, au contraire, une alternance quasi régulière entre baisse et hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 130 candidats présents en cette session 2026 (116 en 2025, 122 en 2024, en hausse de 12% par rapport à la session 2025).

Spécificité de cette session : la présence de 24 candidats du 1^{er} degré (4 en DNL Arts Visuels en Anglais, 4 en DNL EPS en Anglais, 3 en DNL Histoire-Géographie en Anglais, 6 en DNL Mathématiques en Anglais, 1 en DNL Sciences et Technologie en Anglais, 6 en FLS), 2 candidats en DNL Espagnol en LP, 3 candidats en DNL en Italien et 3 candidats en DNL en Portugais.

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année disparates : excellents en LCA, en DNL en Portugais, en Italien et en Espagnol (LEGT), satisfaisants en DNL en anglais (1^{er} degré), en FLS, en CAV, en HIDA, en Théâtre, ils sont tout juste moyens voire insuffisants dans d'autres spécialités, dont le nombre de candidats est toutefois peu représentatif. Le pourcentage total d'admis est légèrement inférieur à la session précédente : 70%, 72% lors de la session précédente mais 65,6% lors de la session 2023. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivait la session 2026 dans le contexte des cinq dernières années.

Moyenne : 12,36

Notes de 05/ 20 à 20/20



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2025 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	Moyenne	%
Arts : Cinéma et Audiovisuel (2 nd degré)	8	8	5	3	12	62,5
Arts : Danse (2 nd degré)	1	1	1	0	18	100
Arts : Histoire des Arts (2 nd degré)	15	15	8	6	12,27	53,33
Arts : Théâtre (1 ^{er} degré)	1	0	0	0		
Arts : Théâtre (2 nd degré)	12	11	7	4	11,82	63,64
DNL : Arts Visuels en Anglais (1 ^{er} degré)	5	4	2	2	12,5	50
DNL : Histoire-Géographie en Anglais (1 ^{er} degré)	3	3	1	2	9	33,33
DNL : EPS en Anglais (1 ^{er} degré)	6	4	2	2	13,25	50
DNL : Mathématiques en Anglais (1 ^{er} degré)	6	6	5	1	12,67	83,33
DNL : Sciences et Technologie en Anglais (1 ^{er} degré)	1	1	1	0	18	100
DNL (LP) en Espagnol (2 nd degré)	2	2	1	1	7,5	50
DNL (LG&T-LP) en Anglais (2 nd degré)	37	33	25	8	12,55	75,76
DNL (LG&T) en Espagnol (2 nd degré)	5	3	3	0	12,67	100
DNL (LG&T) en Italien (2 nd degré)	3	3	3	0	12	100
DNL (LG&T) en Portugais (2 nd degré)	3	3	3	0	16,33	100
FLS (1 ^{er} degré)	7	6	4	2	11,83	66,67
FLS (2 nd degré)	20	18	11	7	11,89	61,11
LCA (2 nd degré) - Grec	2	2	2	0	14,5	100
LCA (2 nd degré) - Latin	11	7	6	1	12,71	85,71
TOTAL	149	130	91	39	12,36	70

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives, d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.**

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 13 février 2026
Le président du jury,
Bruno Bouchard, IA-IPR

RAPPORT DE JURY

*Établi par Mme LEGRAND (IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel),
M. GIVELET (Chargé de Mission auprès de l'Inspection lettres cinéma) et
M. DESIRE (DRAC Centre-Val de Loire)*

Les modalités de la délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont le Cinéma-Audiovisuel, ont fait l'objet d'une nouvelle note de service, No 2019-104 et datée du 16 juillet 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919.

Une disposition importante de ce texte visant à actualiser les anciennes dispositions permet l'ouverture de l'examen aux personnels du premier degré pour les secteurs disciplinaires, notamment artistiques, pour lesquels ce n'est pas encore le cas.

L'examen s'est déroulé le mardi 06 janvier 2026 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

Quelques éléments statistiques :

Cette année, il y avait 8 candidats inscrits et présents.

5 candidats sur 8 ont été admis (62,5 %) : le niveau global des prestations est satisfaisant. Aucun candidat n'a obtenu de note inférieure à 08 /20 (ce qui sanctionnerait des connaissances insuffisantes, à la date de l'épreuve, sur l'ensemble des différents aspects soumis à évaluation).

- Les notes s'échelonnent de 9 à 15.
- La moyenne est de 12 cette année, en baisse légère en regard de la session précédente. Les notes entre 08 et 10 sont attribuées à des candidats invités à approfondir des connaissances et des pratiques afin qu'elles répondent pleinement aux attendus spécifiques de l'enseignement de cinéma.

Profil des candidats :

- Cinq disciplines différentes sont représentées cette année. Tous les candidats exerçaient dans le second degré comme titulaires, dont un professeur de lycée professionnel.
- Les candidats se sont présentés dans l'espoir de faire reconnaître des compétences dans le domaine cinéma-audiovisuel, éventuellement pour enseigner le CAV. Ils se montrent impliqués dans leur établissement – collège ou lycée - dans des projets à dominante audiovisuelle ou intègrent des œuvres cinématographiques dans leur enseignement.

Disciplines d'origine :

- Anglais : 1
- Espagnol : 1
- Lettres - Histoire Géographie : 1
- Lettres modernes : 4

- Education musicale : 1

Echelle de notation :

Notes	Nombre de candidats
15	2
14	1
13	1
12	1
09	3

Les attendus et le déroulement de l'épreuve

Les attendus :

La note de service, No 2019-104 du 16 juillet 2019 précise **pour ce qui concerne les candidats issus du premier degré qu'ils peuvent « (...) valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3. »** Dans ce contexte, le jury évaluera :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;*
- *La capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;*
- *La capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;*
- *La connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.*

Ces critères reprennent, enrichissent et complètent ceux définis dans la précédente note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004. Concernant les personnels du second degré, la vocation première de la certification complémentaire demeure la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V. et pour identifier les personnes ressources pour la mise en œuvre du PEAC. Le jury évalue prioritairement les candidats dans cette perspective **et n'attribue pas la certification sur la simple mise en œuvre d'expériences pédagogiques construites autour de l'image, de l'éducation aux médias et du cinéma, toutes intéressantes et pertinentes qu'elles soient.**

L'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté. La plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé. Dans le cas contraire, le temps non utilisé par le candidat est « banalisé » et le jury enchaîne avec la seconde partie.

N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée. La prise de note est également possible pendant la seconde partie de l'épreuve. Le jury ne met pas de matériel à disposition du candidat : si celui-ci souhaite présenter un extrait de production, il devra en avoir prévu les moyens. Nous tenons par ailleurs à souligner que cette présentation devra être incluse dans l'exposé et ne donnera pas lieu à l'octroi de temps supplémentaire.

L'entretien conduit par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique, notamment sa culture personnelle dans ce domaine, mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- Objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique* : culture cinématographique, théorie et histoire du cinéma ; outils de création.
- Organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma ; les rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant dans le cadre d'un projet ou d'un enseignement de cinéma. Il est attendu des candidats qu'ils sachent – au moins théoriquement – comment se met en place un partenariat culturel, avec quels financements possibles et auprès de quels types de structures. Les candidats recalés lors de cette session n'ont pas su se projeter dans cette dimension de l'enseignement artistique CAV.
- Les contenus : **l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique**. Ce dernier point s'avère parfois appréhendé de manière peu satisfaisante, l'enseignement se voyant trop souvent fondé sur une distinction entre la transmission de savoirs théoriques d'une part, leur application dans un second temps par le biais d'exercices pratiques d'autre part, parfois strictement délégués au partenaire. La pratique ne peut en effet être restreinte à l'illustration ou la mise en application de connaissances transmises préalablement ; elle peut, dans certains cas, être envisagée comme une manière d'accéder à des connaissances théoriques. Dans tous les cas, théorie et pratique doivent s'articuler et l'on attend du candidat qu'il ait des compétences dans les deux domaines.
- Il est souhaitable que le candidat se soit formé *a minima* aux outils techniques qui lui permettent ou lui permettront de participer à la pratique de cet enseignement et d'articuler son action à celle des intervenants professionnels.

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité dans la dernière partie de l'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 3 minutes) puis à l'analyser succinctement. Les extraits proposés cette année dans ce cadre étaient extraits des œuvres suivantes :

Quatorze Juillet de René Clair (1933) ; *Le Fleuve* de Jean Renoir (1951) ; *Le Plaisir* de Max Ophüls (1952) ; *Jason et les Argonautes* de Don Chaffey (1963) ; *Playtime* de Jacques Tati (1967) ; *Fargo* de Joël et Ethan Cohen (1996) ; *The Matrix* des Wachowski (1999) ; *Le Vent se lève* de Hayao Miyazaki (2013).

Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – la prise de notes est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. **Nous attendons du candidat qu'il se montre en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repérés.** Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation. Une culture cinématographique correcte est également attendue du candidat afin que les enjeux de la séquence présentée puissent être correctement analysés.

Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

Une journée de formation aux certifications complémentaires Arts a été proposée au Plan Académique de Formation 2025-26 afin de préciser les attentes de celles-ci, de répondre aux questions des candidats potentiels et de donner des conseils pour les préparer. Celle-ci a eu lieu le 1^{er} octobre 2025.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement.
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement artistique.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire ; les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.

- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global de Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Nathan, 1991

Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUPELLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

Autres ressources

- les DVD de la collections « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur Vincent BECOGNEE

IA-IPR d'Histoire-Géographie

et par Monsieur Alain MURSCHEL

IA-IPR d'Arts Plastiques

Présidents de la Commission

Composition du jury (réparti en deux commissions)

Vincent BÉCOGNÉE, IA-IPR d'histoire-géographie, co-référent pour l'enseignement d'histoire des arts

Mathilde BERTHE, IA-IPR d'éducation musicale et de chant choral

Alain MURSCHEL, IA-IPR d'arts plastiques, co-référent pour l'enseignement d'histoire des arts

Julie VERLAINE, professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Tours

Profil des candidats

- Candidats : 15 inscrits / 15 rapports reçus / 15 présents à l'épreuve orale
- 13 professeurs de l'enseignement public / 2 professeurs de l'enseignement privé
- Disciplines et corps d'origine :

Disciplines	Certifié(e)	Agrégé(e)	PLP
Histoire-géographie		1	
Lettres modernes	3	2	
Arts plastiques	3		
Education musicale	2	3	
Lettres-histoire-géographie			1

Résultats des candidats

NOTE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nb candidats									2	4		2	1		1	2		2			1

Attendus de l'épreuve et modalités d'évaluation :

La certification complémentaire en histoire de l'art a pour finalité de valider des compétences professionnelles spécifiques permettant aux enseignants d'assurer un enseignement en histoire des arts au lycée, que ce soit dans le cadre d'une option ou d'une spécialité, en l'absence de CAPES ou d'agrégation spécifiques dédiés à cette discipline.

Cette certification permet également de reconnaître et de valoriser des parcours professionnels divers, des compétences construites dans le temps et une capacité à penser l'histoire des arts comme un enseignement transversal en collège ou en lycée, au croisement de plusieurs champs disciplinaires.

Les candidats à la certification présentent ainsi des profils divers, enseignants de disciplines variées (histoire-géographie, lettres, arts plastiques, éducation musicale, langues vivantes, philosophie, etc.). Cette diversité constitue une richesse pour l'enseignement de l'histoire des arts, à condition qu'elle s'inscrive dans une démarche clairement interdisciplinaire.

Le jury est ainsi attentif à la capacité des candidats à :

- articuler leur discipline d'origine avec les enjeux spécifiques de l'histoire des arts ;
- mobiliser des savoirs en histoire de l'art, couvrant l'ensemble des champs de la création artistique, et des démarches didactiques et pédagogiques adaptées ;
- inscrire leur projet d'enseignement dans une logique interdisciplinaire.

Conformément aux textes, l'évaluation repose sur :

- un dossier, permettant d'apprécier les compétences disciplinaires, pédagogiques et didactiques du candidat (le dossier n'est pas noté) ;
- un entretien (noté sur 20), destiné à évaluer la capacité à mettre en œuvre un enseignement effectif de l'histoire des arts, la posture réflexive et l'inscription dans un cadre collectif.

Le jury s'appuie sur une grille d'évaluation académique, validée par l'Inspection générale (voir annexe).

Contexte de la session 2026

Le nombre d'inscrits a augmenté par rapport à la session précédente, évolution dont le jury se réjouit. Cette progression, marquée notamment par une présence accrue de professeurs d'éducation musicale, contribue à renforcer l'enseignement de l'histoire des arts et à combler un manque identifié. Elle s'inscrit dans le prolongement du travail de sensibilisation et de formation mené par Mme Mathilde BERTHE, IA-IPR d'éducation musicale et de chant choral auprès de ces enseignants.

Analyse des candidatures

- Le dossier : au-delà de la description, une démarche réflexive attendue

Points d'appui relevés par le jury :

Les meilleurs dossiers témoignent le plus souvent d'une solide maîtrise pédagogique, à travers des projets et séquences interdisciplinaires mobilisant plusieurs domaines artistiques (arts plastiques, musique, danse, etc.) et différentes périodes historiques, en cohérence avec l'esprit transversal de l'histoire des arts tel que défini dans les programmes du collège et du lycée.

La majorité des candidats a bien compris les attendus de l'exercice : les annexes, lorsqu'elles sont pertinentes, viennent utilement illustrer les propositions par des exemples concrets, notamment des productions d'élèves. Les dossiers valorisant des partenariats avec des musées, des institutions culturelles ou des artistes professionnels traduisent une ouverture sur l'extérieur qui enrichit l'enseignement de l'histoire des arts et contribue à en faire un enseignement vivant et incarné.

Le jury se félicite de cet engagement, souvent nourri par des parcours personnels ou professionnels diversifiés (études en histoire de l'art, pratiques artistiques, expériences culturelles), et souligne que ces dossiers de qualité constituent un appui solide pour l'entretien, suscitant des échanges riches et approfondis.

Fragilités et axes d'amélioration :

Certains dossiers pèchent par un caractère trop descriptif, qui masque une compréhension réelle des attendus de l'enseignement d'histoire des arts : maîtrise de l'interdisciplinarité, travail en équipe et en partenariat. Par ailleurs, les propositions pédagogiques exposées doivent montrer que l'histoire des arts ne se réduit pas à une simple illustration d'un cours disciplinaire, aussi solide soit-il, mais qu'elle constitue un enseignement à part entière, fondé sur des démarches et des objectifs propres qui vise à développer des compétences autonomes (analyse sensible et esthétique des œuvres). L'œuvre doit rester au centre de la réflexion.

Si les annexes peuvent, par ailleurs, apporter un éclairage complémentaire au dossier, celles-ci doivent rester dans des proportions raisonnables et ne pas servir à contourner la limite réglementaire des 5 pages.

- L'épreuve orale évalue la capacité à analyser des œuvres, à enseigner l'histoire des arts et à se projeter dans l'enseignement optionnel ou de spécialité en lycée

L'épreuve orale se compose de deux parties : l'exposé du candidat d'une durée de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum.

Points d'appui relevés par le jury :

Un exposé initial réussi évite de répéter le dossier, dont le jury a déjà pris connaissance, en apportant des éléments nouveaux : par exemple, la présentation d'une séquence pédagogique innovante ou une projection vers l'enseignement au lycée (option ou spécialité). Une analyse réflexive sur un projet passé, couplée à des perspectives de transposition (par exemple, adapter un projet collègue à un cours de spécialité lycée), est particulièrement appréciée. Les motivations, exprimées brièvement, doivent révéler un intérêt authentique pour l'enseignement de l'histoire des arts, sans verser dans l'anecdotique.

Lors de l'entretien, le jury valorise les candidats qui démontrent une culture artistique solide, réagissant avec agilité aux questions – comme l'analyse impromptue d'une œuvre inconnue proposée par le jury. Une ouverture d'esprit à des domaines moins familiers (art contemporain, danse, cinéma, art lyrique, musique instrumentale/vocale, design, etc.) est un atout, même sans expertise approfondie : une connaissance minimale des œuvres clés suffit à montrer une curiosité transversale. Enfin, la fréquentation régulière de musées, expositions ou spectacles vivants nourrit toujours la réflexion du futur enseignant d'histoire des arts.

L'entretien confirme souvent les impressions positives issues de la lecture du dossier, validant l'engagement du candidat. Bien que seul l'oral soit noté, le dossier joue un rôle essentiel en démontrant une maîtrise des attendus de l'histoire des arts (transversalité, analyse d'œuvres, didactique ouverte). Il ouvre des pistes de questionnement enrichissantes, permettant au jury d'explorer en profondeur les compétences et les connaissances en histoire de l'art du candidat.

Fragilités et axes d'amélioration :

Néanmoins, les entretiens de quelques candidats, peu nombreux, se sont révélés en décalage avec la qualité des dossiers transmis. Les attentes légitimement élevées du jury à l'égard de candidats ayant présenté des dossiers de qualité n'ont pas toujours été confirmées à l'oral. Par ailleurs, certains candidats rencontrent des difficultés à se décentrer de leur discipline d'origine, tel un(e) professeur(e)

d'arts plastiques ou de lettres qui peinent à contextualiser, de manière même modeste, les œuvres qu'il présente, ou un(e) professeur(e) d'histoire-géographie qui aborde les arts dans une perspective strictement chronologique. Cela dénote une méconnaissance des attendus, pénalisant souvent le candidat lors de l'analyse d'œuvres proposées par le jury ou de questions sur la didactique spécifique à l'histoire des arts – qui n'est pas une simple transposition de méthodes existantes dans d'autres disciplines, mais une construction autonome de compétences (sensibilité esthétique, approche interdisciplinaire). Par ailleurs, le jury attend des candidats une ouverture d'esprit et une curiosité réelle pour les arts : un manque de confrontation, par exemple, avec l'art contemporain ou des domaines comme la danse ou la musique est fréquent et limitant. Enfin, sans chercher à piéger les candidats, les questions posées par le jury visent à vérifier la maîtrise de connaissances fondamentales en histoire de l'art, correspondant au bagage culturel indispensable à l'enseignement de l'histoire des arts, bagage qui se doit d'être adossé à des connaissances historiques plus générales.

Conseils aux futurs candidats

- Le jury encourage les candidats à ne pas s'enfermer dans la lecture de leurs notes, en particulier lorsqu'il s'agit de se présenter et d'exposer leurs motivations. À l'heure de l'usage possible de l'intelligence artificielle, le jury est en droit de s'interroger sur l'auteur réel d'un texte lu. S'appuyer sur quelques notes pour mieux s'en détacher, et privilégier une présentation plus spontanée, permet de lever ce type de suspicion et rend l'exposé plus naturel et vivant.
- Les candidats gagneront à maîtriser la distinction entre histoire de l'art et histoire des arts.

Si la certification est intitulée certification complémentaire en histoire de l'art, elle valide néanmoins la capacité à enseigner l'histoire des arts, telle qu'elle est définie dans les programmes scolaires.

On pourra retenir les définitions suivantes :

- L'histoire de l'art renvoie à une discipline scientifique et universitaire, inscrite dans le champ de la recherche, qui étudie les œuvres d'art, les artistes, les techniques et les styles, en les replaçant dans leurs contextes historiques, sociaux, culturels et économiques.
- L'histoire des arts, dans le cadre scolaire français, désigne un enseignement interdisciplinaire de culture artistique, inscrit dans les programmes obligatoires, mobilisant différentes formes de création artistique (architecture, musique, arts visuels, spectacle vivant, etc.) et plusieurs disciplines, avec une visée de culture générale et de développement de la sensibilité esthétique.
- Cette certification s'adresse à des enseignants susceptibles d'intervenir en enseignement optionnel ou de spécialité histoire des arts au lycée. À ce titre, une connaissance précise des programmes, des attendus de fin de cycle et des épreuves terminales du baccalauréat est indispensable.
- Les candidats les plus solides sont ceux qui démontrent une connaissance étendue et diversifiée des œuvres, en étant capables de mobiliser des références issues de domaines artistiques variés, de périodes différentes et de contextes géographiques divers, au service d'une problématique clairement posée. Les candidats gagneront à combler d'éventuelles lacunes par la consultation d'ouvrages généraux de référence en histoire de l'art.
- La certification s'adressant à des enseignants en exercice, le jury attend des candidats qu'ils fassent la preuve de compétences professionnelles avérées, fondées sur des démarches pédagogiques

méthodiques et structurées. Les propositions doivent présenter des séquences ou projets d'histoire des arts clairement construits, articulant problématique, questionnements, modalités d'apprentissage et liens avec d'autres disciplines, conformément à l'interdisciplinarité constitutive de l'histoire des arts.

- Les candidats gagneront à consulter :
 - les programmes et documents d'accompagnement de l'enseignement optionnel et de spécialité *Histoire des arts* en lycée, disponibles sur le site Eduscol ;
 - le portail pédagogique « Histoire des arts » du site de l'académie d'Orléans-Tours.
- Afin de parfaire leurs connaissances en histoire de l'art, les candidats pourront également s'appuyer sur des ouvrages de référence, notamment :

□ LANEYRIE-DAGEN, Nadège, *Histoire de l'art pour tous*. Paris, Hazan, 2021

□ GOMBRICH, Ernst Hans, *Histoire de l'art*, 16^e édition. Paris, Flammarion, 2006

		Très insuffisant	Insuffisant	Très satisfaisant	Excellent
Compétences disciplinaires	Connaissance des programmes d'enseignement de lycée (et collège)	<p>Méconnaissance des attendus, objectifs et enjeux des programmes</p> <p>Ne dissocie par histoire des et histoire de l'art(s)</p>	<p>Connaissance approximative des attendus, des méthodes et des enjeux des programmes de lycée</p> <p>Confusion histoire des/de l'art(s)</p>	<p>Bonne connaissance des attendus, objectifs, enjeux des programmes</p> <p>Saisie de la transversalité de cet enseignement au collège et au lycée, en spécialité et en option</p>	<p>Parfaite maîtrise des attendus, objectifs et enjeux (*) des programmes, des méthodes, au lycée comme au collège (*) conduire une réflexion personnelle et sensible.</p> <p>Fait clairement le distinguo entre enseignement d'histoire des/de l'art(s) au lycée comme au collège.</p>
	Connaissances en histoire de l'art	<p>Connaissances faibles, erronées ou très limitées, quelque que soit le domaine artistique interrogé</p> <p>Erreurs / confusions nombreuses (noms, chronologie, ...) qui résident malgré les relances</p> <p>Pas/peu ouvert à plusieurs domaines</p>	<p>Connaissances limitées à certains domaines artistiques</p> <p>Peine à construire des passerelles (convaincantes) entre différents domaines artistiques</p> <p>Erreurs / confusions (noms, chronologie, ...) ajustées grâce aux relances, mais qui ne garantissent pas une contextualisation spatiale/ temporelle (chrono) juste</p>	<p>Connaissances avérées dans plusieurs domaines artistiques</p> <p>Approche juste des œuvres/productions artistiques, de leur situation (chrono/géo) et des contextes, même si parfois succincte.</p> <p>Connaissances (et fréquentation) de grandes institutions culturelles et artistiques de plusieurs domaines</p>	<p>Connaissances étendues et maîtrisées dans plusieurs domaines artistiques</p> <p>Capacité à replacer avec précision une production artistique dans un contexte (historique, politique, social, culturel,...) tout en maîtrisant la chronologie.</p> <p>Capacité à croiser avec pertinence différents domaines artistiques, diverses œuvres/productions, dans le temps et l'espace.</p> <p>Connaissance et forte fréquentation des institutions culturelles et artistiques</p>
Compétences méthodologiques	Approches didactiques et pédagogiques	<p>Incapacité à porter une analyse sur une production artistique</p> <p>Absence de méthode</p> <p>Vocabulaire spécifique non maîtrisé</p>	<p>Peine à conduire une analyse ou à questionner convaincante une œuvre, une démarche artistique</p> <p>Manque de construction, fragilité dans la méthode conduite</p> <p>Les relances permettent des reformulations mais qui ne convaincent in fine pas suffisamment</p>	<p>Capacité à analyser, questionner et à mettre en perspective un œuvre, une démarche, avec justesse</p> <p>Sait convoquer avec justesse divers domaines, œuvres et démarches à propos</p> <p>Maîtrise très satisfaisante du vocabulaire spécifique</p>	<p>Au-delà d'une analyse, approche, maîtrise lexicale et mise en perspective de(s) l'œuvre(s), démarches, parvient à établir des liens entre divers domaines artistiques aux contextes variés</p> <p>Sait convoquer avec justesse divers domaines, œuvres et démarches, tout en faisant preuve de curiosité et de sensibilité dans l'approche.</p> <p>Sait se projeter dans un projet d'enseignement convainquant en lien aux attendus.</p>

		Très insuffisant	Insuffisant	Très satisfaisant	Excellent
Capacité à s'ouvrir aux autres, aux objets/lieux artistiques	<u>Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire</u>	Position disciplinaire autocentrée Eloigné de la pédagogie de projet Pas d'expérience significative (et convaincante) d'un travail en équipe	Peine à sortir de sa discipline d'origine, malgré les relances Travaille en équipe plutôt disciplinaire Positionnement peu convaincante au sein d'une équipe et d'un projet pluridisciplinaire Confusion entre pluri et inter disciplinaire	Sait se décentrer de sa discipline d'origine et s'ouvrir opportunément à d'autres domaines artistiques Sait prendre appui sur une expérience réussie d'un travail d'équipe autour de projets pédagogiques pluri ou interdisciplinaires Comprend et concourt à la logique des parcours, donc celui du PEAC	Sait prendre appui sur plusieurs expériences réussies de travail d'équipe autour de projets pédagogiques pluri ou interdisciplinaires en faisant figure de référence Capacité à identifier les freins et les leviers d'un travail d'équipe Est mobilisateur/fédérateur et sait porter une dynamique Hida au sein de(s) parcours et dans son établissement
	<u>Savoir travailler en partenariat</u>	Ne parvient pas à identifier/citer des partenaires culturels ou artistiques, notamment locaux Ne sait pas comment établir un partenariat Aucune projection de partenariat dans le cadre d'un enseignement en histoire des arts	Peine à identifier des partenaires artistiques ou culturels (notamment locaux) avec lesquels il pourrait travailler. N'a aucune expérience de partenariat (voir de conventionnement)	Le candidat est capable de citer des partenaires culturels ou artistiques locaux, régionaux ou nationaux avec lesquels il a, ou pourrait, construire des projets Assez bonne connaissance des ressources locales et nationales Connaît des partenaires liés au moins à son domaine artistique Maîtrise la logique des parcours et notamment celui PEAC.	Le candidat connaît (très) bien les partenaires artistiques, notamment locaux, avec lesquels il a ou pourrait travailler, tout en faisant preuve d'ouverture partenariale vers d'autres domaines Sait parfaitement identifier les ressources artistiques locales ou nationales, comme les mettre en partage Garantit un travail partenarial porteur dans le cadre d'un enseignement en histoire des arts
	<u>Ouverture d'esprit, curiosité, sensibilité pour les arts</u>	Approche exclusivement livresque/théorique des œuvres Actualité artistique ou culturelle méconnue Approche non sensible des œuvres et manque d'appétence pour les arts	Trop peu d'ouverture d'esprit vers l'œuvre, la production et la démarche Curiosité insuffisante (s'en tiens à un ou deux domaines) ou peu partagée vers une pluralité de domaines artistiques. Approche et appétence limitées pour les arts	Une approche curieuse, cultivée et sensible vers plusieurs domaines artistiques, dépassant sa discipline d'origine Fait preuve d'ouverture d'esprit vers des domaines (qu'il méconnait), tout en sachant s'en saisir Peut convaincre et tenir une approche sensible sur une œuvre, production, démarche, un domaine, tout en allant chercher à enrichir ses connaissances	Excellente connaissance de l'actualité culturelle et artistique dans plusieurs domaines artistiques : rencontre avec des artistes, fréquentation d'expositions, visites de lieux, approche certaine du patrimoine, etc. Sait transmettre curiosité et sensibilité face à l'œuvre, la production, la démarche Donne l'envie d'aller vers plusieurs arts

@ Vincent Bécognée, IA-IPR Histoire-Géographie et Alain Murschel, IA-IPR Arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours, en charge du suivi de l'enseignement de l'Histoire des arts.

RAPPORT DE JURY*Établi par Madame Florence PESTY**IA-IPR de Lettres**Présidente de la Commission***Rapport de la commission Théâtre
de l'examen de certification complémentaire - Session 2026****I. La session 2026**

La session s'est tenue à Orléans les 7, 8 et 19 janvier 2026.

Le jury était composé de deux membres : Stéphane MARTIN, professeur d'option et de spécialité théâtre, et Florence PESTY, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale de Lettres.

13 candidats étaient inscrits, dont 11 présents, 2 absents. 7 ont été reçus. Les notes s'échelonnent de 5 à 20.

Disciplines d'origine : Lettres modernes (7) ; lettres classiques (1) ; arts plastiques (1) ; allemand (1) ; mathématiques (1) ; anglais (1) ; professeur des écoles (1).

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
05	1
07	1
08	1
09	1
10	1
11	1
13	1
15	1
16	2
20	1

II. Le déroulement de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été respecté. Pour rappel, le dossier de candidature ne doit pas excéder cinq pages hors annexes. Il doit comporter une présentation du parcours professionnel ou de formation soulignant l'intérêt pour la pratique théâtrale et une analyse d'expérience, distincte de celle qui sera le support de l'exposé. L'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat. Il est parfaitement autorisé, voire

conseillé, de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience personnelle d'enseignement du théâtre en milieu scolaire, notamment en partenariat, qui va au-delà de la simple observation d'une séance menée par un autre enseignant. La certification vise à valider des compétences acquises : elle n'est pas un préalable à la mise en place de projets, au contraire.

La dimension analytique est à privilégier durant l'exposé : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie : certains candidats n'ont pas mesuré les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges. Le jury a toutefois remarqué la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine du théâtre sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement en option ou en spécialité théâtre au lycée. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine théâtral mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre en CHAT ou au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ;
- organisation des enseignements et programmes ;
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre ;
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle.

La commission souhaite insister par ailleurs sur la nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective. Une pratique régulière et récente de spectateur est également attendue. La connaissance de l'actualité théâtrale et du théâtre immédiatement contemporain est en effet une composante de l'enseignement de la discipline. Une attention à la diversité des formes et des approches, et aux questions de représentativité seraient par exemple appréciées.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait

état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

III. Conseils aux futurs candidats

Certains candidats, qui enseignent en collège, méconnaissent les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée voire les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain ;
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement ;
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant-partenaire dans les différentes étapes de concertation et d'évaluation des élèves...) ;
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre...).

Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui exercent en option ou de spécialité, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires. L'IA-IPR peut être sollicitée pour faciliter la mise en relation avec les établissements dispensant ces enseignements. Il est également possible de se rapprocher de la Daac afin de solliciter la participation à des actions de formation relevant du domaine du théâtre ou des pratiques partenariales. La préparation à la certification dispensée en académie et l'inscription à des formations sont destinées à nourrir la réflexion et enrichir le parcours des candidats mais elles ne sauraient dispenser de lectures théoriques attendues et d'un questionnement des pratiques pédagogiques en vigueur dans différents cadres d'exercice du théâtre.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter, à condition d'avoir pris la mesure des enjeux et des attentes : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

Bibliographie indicative

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques. Certaines références sont toutefois attendues.

En priorité

AZAMA Michel *De Godot à Zucco : Anthologie des auteurs dramatiques de langue française 1950- 2000* (3 tomes, Editions Théâtrales)

BIET C., TRIAU C. *Qu'est-ce que le théâtre ?* (Folio essais)

BOISSON Bénédicte, FOLCO, Alice MARTINEZ Ariane, *La mise en scène théâtre de 1800 à nos jours* (PUF)

CORVIN Michel, *Anthologie critique des auteurs dramatiques européens 1945-2000* (Editions théâtrales)

DANAN Joseph *Qu'est-ce que la dramaturgie ? / Entre théâtre et performance : la question du texte* (Actes Sud Papier)

DEGAINE A. *Histoire du théâtre dessinée* (Nizet)

PAVIS Patrice *La mise en scène contemporaine* (Armand Colin) ; *Le théâtre contemporain : analyse des textes, de Sarraute à Vinaver* (Nathan Université)

PRUNER Michel *La fabrique du théâtre* (Armand Colin)

RYNGAERT Jean-Pierre *Introduction à l'analyse du théâtre* (Bordas) ; *Lire le théâtre contemporain* (Bordas)

ROUBINE Jean-Jacques *Introduction aux grandes théories du théâtre* (Bordas)

SARRAZAC Jean-Pierre *Poétique du drame moderne et contemporain* (Etudes théâtrales) SURGERS Anne *Scénographies du monde occidental* Nathan Université)

TACKELS Bruno, *Les Ecritures de plateau* (Solitaires Intempestifs)

VINAVER Michel *Ecritures dramatiques, essais d'analyse de textes de théâtre* (Actes Sud)

Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet

Pour approfondir

ARISTOTE *Poétique*

ARTAUD Antonin *Le Théâtre et son double*

BARTHES Roland *Ecrits sur le théâtre* (Points Seuil)

BRECHT Bertolt *Petit Organon pour le théâtre*

BROOK Peter *L'Espace vide* (Point seuil)

DIDEROT *Paradoxe sur le comédien*

DORT Bernard *Théâtres* (Point Seuil)

MNOUCHKINE Ariane *L'Art du présent* (Babel)

STANISLAVSKI Constantin *La Formation de l'acteur* (Petite Bibliothèque Payot)

VILAR Jean *Le théâtre, service public* (Gallimard)

Pour compléter

Lectures de la scénographie Carnets du Pôle (Scéren)

Les ateliers du théâtre : 10 rendez-vous en compagnie de... (Actes Sud-Papiers/ANRAT)

Théâtre(s), La Magazine de la vie théâtrale

Alternatives théâtrales, Bruxelles, trimestriel

Études théâtrales, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve

Un nécessaire à théâtre, Christian Duchange (Actes Sud-Apprendre Pratique)

Histoires de théâtre dansé, Pina Bausch (L'Arche Éditeur)

Anthologie inachevée à l'usage des jeunes générations, Jacques Copeau (Gallimard)

Un théâtre cardiaque, Caroline Guiela Nguyen (Actes Sud Beaux-Arts – Hors collection)

Shakespeare, notre contemporain, Jan Kott (Petite bibliothèque Payot – Essais)

Le corps poétique, Jacques Lecoq (Actes Sud-Papiers)

Lettre aux acteurs, Valère Novarina, in *Le Théâtre des paroles* (P.O.L. éditeur)

L'acteur invisible, Yoshi Oïda (Actes Sud-Papiers)

La brûlure du monde, Claude Régy (Les Solitaires Intempestifs)

Sitographie

Eduscol : <http://eduscol.education.fr>

Théâtre en acte : <https://www.reseau-canope.fr/edutheque-theatre-en-acte/>

Création contemporaine des arts du cirque, de la rue et du théâtre : <https://www.artcena.fr>

La plateforme Cyrano : <https://www.cyrano.education/home>

Le portail pédagogique académique : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique317>

Site de l'association nationale de recherche et d'action théâtrale : <https://anrat.net/>, dont la charte nationale de l'école du spectateur (2009)

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame Sophie NEUMANN

IA IPR EPS

IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse

Présidente de la Commission

La certification complémentaire en arts option danse, comme toute certification, est une étape dans le processus de développement professionnel. Elle vient valider des compétences construites au cours des expériences professionnelles et personnelles dans le champ de la danse considérée comme art à part entière.

Ce rapport de jury présente 4 chapitres :

- Jury 2026
- Session 2026 en chiffres
- Enjeux de la certification danse
- Compétences recherchées chez les candidats
- Conditions réglementaires de passation
- Conseils aux candidats.

Le jury 2026

Le jury de la session 2026 est composé de deux membres :

- Corinne Guillot-Fontaine, professeure EPS chargée d'un enseignement artistique de spécialité et optionnel art -Danse
- Sophie Neumann, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale en EPS en charge des enseignements de la danse dans l'académie.

La session 2026 en chiffres

Cette session 2026 de la certification complémentaire en danse a rassemblé 1 candidate du 2nd degré qui a été reçue.

Discipline d'origine :

EPS

Les enjeux de la certification art option danse

La certification arts option danse renvoie à un double enjeu : un enjeu personnel et professionnel pour le candidat et un enjeu territorial pour l'académie.

Toute personne qui s'inscrit à la certification s'engage dans un processus de développement professionnel en se soumettant à l'avis d'un jury.

L'enjeu est bien, au niveau individuel, de faire valoir des expériences menées dans des contextes variés. L'objectif, pour le candidat, consiste à les valoriser en relevant les compétences construites au travers de ces expériences, tant professionnelles que personnelles, pratiques que théoriques, en qualité de danseur-interprète, chorégraphe et /ou spectateur et d'enseignant.

La certification constitue aussi un enjeu pour le territoire académique puisqu'elle permet d'identifier des personnes ressources susceptibles de porter le développement de la danse ici ou là, selon tel ou

tel projet, d'ateliers artistiques à la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés en danse, jusqu'à la mise en place d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité art danse au lycée en filière générale ou technologique (S2TMD - sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse).

Les compétences recherchées

- Enseigner la danse **tant sur le plan pratique que théorique**, à l'école, au collège ou au lycée. Au lycée le professeur certifié art danse sera capable d'enseigner la danse tant dans le cadre de l'enseignement de spécialité danse que de l'enseignement optionnel, mais aussi dans la filière technologique « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ». Le candidat doit démontrer sa capacité à construire des séquences d'enseignement dans un cadre réglementairement défini et faire progresser ses élèves sur le plan moteur, méthodologique, social et cognitif.
- **La question du partenariat** avec les structures culturelles et les artistes (scènes nationales ou régionales, conservatoires, salles de diffusion...), **la connaissance des œuvres chorégraphiques, la connaissance des éléments du programme de l'enseignement optionnel et de spécialité danse** (enjeux et finalités, attendus de fin de lycée, compétences, thèmes d'étude et évaluation) constituent des **incontournables**.
- **La connaissance des textes** réglementaires **qui organisent les différents dispositifs artistiques** (ateliers artistiques, classes à horaires aménagés danse en collège...) est impérative.
- Une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels est indispensable (histoire de la danse, connaissance des œuvres emblématiques...)

Les conditions réglementaires de passation de l'épreuve

Le dossier

Au moment de son inscription le candidat remet un rapport, dont la [note de service n°2019-104 du 16-7-2019](#) précise succinctement le contenu et les aspects formels attendus.

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat. Son élaboration doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant en formation que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (et/ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae synthétique permet de compléter et éclairer ces aspects.

Le dossier ne saurait donc se limiter à un catalogue d'expériences artistiques mais doit mettre en lumière et préciser les rôles que le candidat a pu jouer au cours de son parcours.

Ce dossier, sur lequel s'appuie le jury, oriente le questionnement de l'entretien.

L'épreuve orale

L'épreuve comporte deux temps : un exposé oral de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

L'exposé

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement de la danse (notamment en partenariat) en milieu scolaire. L'exposé ne doit pas être redondant mais complémentaire du dossier dont le jury a déjà pris connaissance. Cette dimension analytique est à privilégier : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

L'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et il est parfaitement autorisé, voire conseillé, de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie et le jury souligne la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

L'entretien :

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine de la danse ou d'autres domaines artistiques sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement en enseignement optionnel ou spécialité Danse au lycée. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine de la danse mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement de la danse en CHAD ou au lycée :

- organisation des enseignements et nouveaux programmes,
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des structures culturelles et les collectivités territoriales,
- contenus : l'articulation entre pratique et théorie.

Il est de ce fait recommandé d'observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve notamment pour les professeurs exerçant en collège.

La notation :

Chaque candidat est noté de 0 à 20. Une note supérieure ou égale à 10 valide la certification. Le jury s'appuie sur les éléments suivants (extrait de la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019) :

« Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification. Les 4 premiers points cités sont incontournables. »

Conseils formulés aux candidats

Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :

- S'appuyer sur une expérience d'**enseignement de la danse** en pratique.
- S'informer sur les contextes, les projets, les acteurs, les institutions pour pouvoir se situer dans un réseau partenarial faisant interagir les ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Le jury souligne que les notes attribuées, lorsqu'elles sont inférieures à 10, indiquent la marge à investir par les candidats pour se présenter de nouveau à l'examen. Quelle que soit l'issue de cette

certification, il s'agit d'un échange professionnel qui permet de valoriser des expériences menées et d'enrichir son parcours personnel et professionnel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances.

Bibliographie et sitographie indicatives

Les programmes d'enseignement et les ressources d'accompagnement sur éducol

La danse dans les programmes d'Éducation physique et sportive (EPS)

[Programme d'enseignement du cycle de consolidation \(cycle 3\)](#)

[Programme d'enseignement du cycle des approfondissements \(cycle 4\)](#)

Pour la certification complémentaire

[Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)

[Page éducol dédiée aux certifications complémentaires](#)

[La page éducol : Éducation artistique et culturelle](#)

Sitographie -œuvres chorégraphiques et pédagogiques

<https://www.numeridanse.tv/accueil>

<https://www.cnd.fr/fr/section/6-ressources>

<http://passeursdedanse.fr>

Bibliographie

Noisette P. [Danse Contemporaine](#), le Guide, Flammarion, 2025

Noisette P. [Scènes contemporaines](#), le Guide, Flammarion, 2023

Ginot I. [Analyser les œuvres en danse](#), CND, 2021

10 ateliers , sous la direction de Dominique Hervieu, Acte Sud, 2008

Comandé E. [Passeport Danse](#), Editions revue EPS, 2004

Perez T. et Thomas A. [EPS danse, Danser en milieu scolaire](#), CRDP des pays de la loire,1994

Perez T. et Thomas A. [Danser les Arts](#), CRDP des pays de la loire, 2001

Bérillon D. Ramires T. Mustapha L. [Danses Hip-Hop, breaking et danses debout](#), Editions revue EPS, 2020

[Inventer la leçon de danse](#), regards croisés sur la transmission en milieux éducatifs, CRDP de Clermont Ferrand, 2013

RAPPORT DE JURY

Établi pour le jury par Madame Elsa Cellier

IA-IPR de Lettres – Langues et Cultures de l'Antiquité

Présidente de la Commission

Le jury de la session 2026 était composé de trois membres :

- M. Pierre-Alain Caltot, Maître de Conférence en langue et littérature latines à l'université d'Orléans
- Mme Elsa Cellier, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres
- M. Stéphane Cozette, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de Lettres

Finalités

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent à en rappeler les finalités : l'enseignement en Langues et Cultures de l'Antiquité a vocation à être assuré par les professeurs de lettres classiques qui, par la formation qu'ils ont reçue et par le concours qu'ils ont obtenu, sont les experts de la discipline ; les lauréats de la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité ont vocation à « intervenir en complément des enseignants de lettres classiques » (*Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité*, Ministère de l'Éducation nationale, 2018), dans deux cas notamment :

- Celui où il n'y a aucun professeur de Lettres classiques dans l'établissement.
- Celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de Lettres Classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire.

Le jury rappelle également que la création dans l'établissement du candidat de davantage d'heures de langues anciennes n'est pas automatiquement entraînée du fait de l'obtention de la certification par le candidat.

Les candidats de la session 2026

Treize candidats ont fait parvenir un dossier cette année. Sur ces treize candidats, neuf ont pu se présenter à l'épreuve orale de la certification. Le bilan portera sur ces **neuf prestations** entendues.

- Option : 2 candidats en grec, 7 candidats en latin.
- Corps d'origine : 5 certifiés, 4 agrégés.
- Discipline d'origine : 4 Lettres modernes, 3 Histoire-Géographie, 1 Physique-Chimie, 1 Philosophie.
- Secteur : 8 d'un établissement public, 1 d'un établissement privé sous contrat.
- Départements : 3 du Loiret, 3 de l'Indre-et-Loire, 2 de l'Indre, 1 du Cher.

Le jury se réjouit que la session 2026 ait permis d'entendre plusieurs enseignants, encore plus nombreux qu'à la session précédente, et ce malgré les conditions météorologiques particulièrement défavorables (neige).

Deux points sont à souligner :

- les deux options, latin / grec, ont suscité l'intérêt de candidats, dont certains avaient suivi la formation académique « Retrouver le grec » ;
- la certification Langues et Cultures de l'Antiquité a rencontré l'intérêt de professeurs de disciplines diverses, y compris scientifiques.

Si cette session 2026 a été marquée par la présence importante de candidats enseignants de lettres modernes qui sont historiquement ceux qui présentent en plus grand nombre la certification LCA (pour mémoire, lors de la session 2025, sur sept candidatures six étaient proposées par des enseignants de lettres modernes), **le jury a vivement apprécié la présence d'enseignants issus d'autres disciplines** qui, aussi bien dans leur rapport écrit que dans l'entretien, ont montré leur intérêt réel pour les Langues et Cultures de l'Antiquité. Le jury insiste sur le fait que les candidatures des enseignants issus d'un parcours autre que celui de lettres modernes sont parfaitement légitimes. En effet, les inflexions portées à l'enseignement des LCA par la professionnalité spécifique d'un enseignant de sciences (SVT, physique-chimie, mathématiques...), de langue vivante étrangère ou d'histoire-géographie doivent être vues comme une véritable richesse pour les élèves et contribuent à montrer à quel point les LCA sont à la racine d'une formation véritablement humaniste.

Par ailleurs, le jury a apprécié que les enseignants qui n'ont pas reçu de formation littéraire sollicitent leurs collègues de lettres pour développer leurs compétences en maîtrise de la langue ou dans le maniement des outils d'analyse littéraire. **Nous encourageons les candidats qui n'ont pas suivi de formation littéraire à renforcer leur compréhension des cultures antiques et à développer une certaine maîtrise dans la lecture des textes littéraires**, par exemple en tenant compte des spécificités des grands genres littéraires.

Bien évidemment, **le jury a également particulièrement apprécié les candidatures des enseignants de lettres modernes** souvent portées par une réflexion approfondie sur la maîtrise de la langue ancienne et sur la mise en relation des littératures antiques et modernes, voire contemporaines.

Les résultats de la session 2026

La moyenne de la certification pour cette session 2026 est de 13, 1.

8 candidats ont été admis, soit 88, 8 % des candidats.

Les notes obtenues se sont échelonnées entre 9/20 et 16/20.

Le jury tient à souligner **la qualité des dossiers**, et à saluer **la préparation remarquablement sérieuse** de tous les candidats. Les candidats présents qui n'ont pas été reçus à cette session ont toute légitimité pour se représenter l'an prochain. Le jury rappelle aux candidats qu'une **note proche de la moyenne** correspond à une candidature non dénuée de qualités. C'est une invite faite aux candidats à se représenter.

Les candidats qui ont été ajournés ne doivent donc pas être découragés par la décision du jury. Le jury est en effet tout à fait persuadé que leur candidature, avec une préparation plus mûrie, pourra être couronnée de succès lors d'une session prochaine de la certification.

Cet encouragement à poursuivre les efforts déjà engagés n'est toutefois pas adressé aux seuls candidats des sessions prochaines : le jury rappelle que la formation des candidats reçus à la certification doit être poursuivie après son obtention, dans une perspective de formation continuée. Pour ce faire, **l'académie a l'intention de proposer une formation spécifiquement tournée vers les lauréats**, et invite donc les professeurs reçus à la certification à consulter les offres de formations fléchées LCA du plan académique de formation et à s'y inscrire.

Observations et conseils du jury

De manière générale, le jury salue l'engagement remarquable des candidats, dont beaucoup ont à cœur de valider, par l'obtention de la certification, la charge d'enseignement de langues anciennes qu'ils assument déjà dans leur établissement.

Nous rappellerons ici certains points, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien.

- Le dossier

Comme l'indique le *Vademecum à la certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité* (Ministère de l'Éducation nationale, 2018), le dossier doit contenir plusieurs entrées :

- ✓ Une présentation de la formation universitaire et professionnelle du candidat.
- ✓ Un exposé des motivations qui expliquent pourquoi le candidat s'engage dans la présentation de la certification complémentaire.
- ✓ Le développement d'un projet pédagogique précisant le niveau de classe et tenant compte des programmes en vigueur.

Le jury a constaté lors de cette session que les dossiers avaient rempli ces exigences, et proposé un projet pédagogique, que celui-ci ait été réellement mis en œuvre ou soit envisagé. Le jury rappelle que le projet correspond à une réalisation effective ou projetée dans une classe donnée, corrélée aux programmes et donc aux compétences et connaissances attendus par ceux-ci, comportant des textes authentiques en nombre suffisant (quatre textes peuvent être considérés comme suffisants), et précisément référencés : le jury invite ainsi les candidats à faire figurer les sources des traductions (édition scientifique, traduction en ligne proposée par « Itinera Electronica » ou « Hodoi Elektronikai », traduction personnelle..).

L'épreuve de traduction consiste depuis cette session à traduire un passage de l'un des textes présentés dans le projet d'enseignement. Cette modalité, introduite depuis cette session 2026, semble convenir aux candidats, qui ont tous témoigné d'une solide préparation en amont.

La constitution du dossier complet doit être comprise par les candidats comme un moyen de réfléchir à leur candidature en leur permettant de mûrir leur projet de certification complémentaire, de **se projeter dans un enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité et de s'approprier les enjeux de cet enseignement**. Le jury attend que, dans la composition du dossier, la distinction entre supports à l'usage de l'enseignant et supports à l'usage des élèves soit manifeste.

Le jury se réserve la possibilité d'écarter certaines candidatures en ne convoquant pas à l'entretien certains enseignants dont le dossier serait incomplet.

- L'oral

L'épreuve orale dure trente minutes. Elle débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes. Le reste du temps de l'épreuve (vingt minutes) consiste en un entretien avec le jury.

- ✓ L'exposé
L'exposé est un moyen pour le candidat de revenir sur son dossier dont il rappelle certains éléments constitutifs. Pour autant il ne s'agit pas de rappeler le contenu du dossier dont le jury a pris connaissance au préalable mais d'en extraire les points saillants en le présentant différemment.
- ✓ L'entretien

A la suite de son exposé, chaque candidat a été invité à procéder à la lecture du texte sélectionné par le jury puis à la traduction du passage indiqué.

Depuis la session 2026, le passage à traduire est sélectionné dans le dossier, qu'il convient donc d'apporter.

Il est à noter que le jury accorde beaucoup plus d'importance à la démarche que le candidat adopte pour élaborer sa traduction qu'à la parfaite exactitude de la traduction. En ce sens le jury est attentif aux réflexes des candidats mais aussi à leurs hésitations devant la reconnaissance de certaines formes ou face à certaines constructions syntaxiques. Le jury rappelle aux candidats la nécessité de maîtriser les langues anciennes pour assurer l'enseignement des LCA.

Le texte sélectionné et le dossier servent ensuite de support à l'entretien de manière plus large : les candidats peuvent ainsi apprécier certains aspects stylistiques, formels ou génériques comme point de départ à un commentaire et à une analyse réflexive de la proposition didactique développée par le candidat.

Se préparer à la session 2027

De manière à saisir les enjeux des enseignements de Langues et Cultures de l'Antiquité et ceux de la certification, le jury recommande aux futurs candidats de consulter :

- Les programmes des enseignements de LCA disponibles sur le portail Eduscol.
- Les ressources publiées sur le portail Eduscol et sur Odysseum, la maison numérique des Humanités, site des ressources des langues, des cultures et des civilisations de l'Antiquité.
- Les ressources publiées sur le portail pédagogique de l'académie d'Orléans-Tours (rubrique « Lettres » : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique80>).
- Le *vademecum* national « Certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité » : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3210>
- Les rapports précédents de la certification complémentaire publiés sur le site académique : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certifications-et-habilitations-122258>

Pour se préparer au mieux à l'examen de certification complémentaire, le jury encourage les futurs candidats à :

- suivre la formation, inscrite au Plan Académique de Formation, de préparation à la certification qui a lieu en début d'année scolaire. Intitulé : « Accompagnement à la certification en latin et en grec » ;
- se signaler auprès du secrétariat de leur établissement pour être destinataires des informations et des temps d'échange mis en place par l'inspection pédagogique régionale de lettres : lettre de rentrée, bulletin académique des LCA, webinaires... ;
- être attentif au calendrier de la certification complémentaire mis en place par la Division des Examens et Concours de l'académie d'Orléans-Tours. La date de clôture des inscriptions est généralement en octobre.

Conclusion

Au terme de ce rapport, le jury veut saluer l'engagement et le dynamisme des enseignants dont la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité suscite l'intérêt. Cet intérêt, tant pour la langue que pour la culture antique, contribue au rayonnement des Humanités auprès des élèves et ne peut que favoriser l'appropriation par ceux-ci du monde qui les entoure et de ses grands enjeux.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Les publications portant sur l'analyse du texte littéraire ainsi que sur les langues et cultures de l'Antiquité sont particulièrement nombreuses. Nous proposons ici quelques ouvrages de référence que les candidats pourront librement mettre en lien avec d'autres.

CONFORTER LA LECTURE DES TEXTES LITTERAIRES

PELLAT J.-C., (sous la direction de), *Le Grevisse de l'enseignant, L'Analyse de texte*, Magnard, 2017.

BOMMIER-NEKROUK M., DUQUAIRE A., *L'analyse du texte littéraire : 20 explications et commentaires composés*, Ellipses, 2024.

JARRETY M. (sous la direction de), *Lexique des termes littéraires*, Le Livre de Poche, 2001.

PELLAT J.-C., FONVIELLE S., *Le Grevisse de l'enseignant, Grammaire de référence*, Magnard, 2022.

CONNAITRE LES MONDES ANTIQUES

Littérature

Première approche

GRIMAL P., *La Littérature latine*, coll. « Que Sais-je ? », PUF, 2007.

TREDE M., SAÏD S., *La Littérature grecque d'Homère à Aristote*, coll. « Que Sais-je ? », PUF, 1990.

Pour aller plus loin

MARTIN R., GAILLARD J., *Les genres littéraires à Rome*, Nathan, 1990.
SAÏD S., TREDE M., LE BOULLUEC A., *Histoire de la littérature grecque*, PUF, 1998.
ZEHACKER H., FREDOUILLE J.-C., *Littérature latine*, PUF, 1993.
LABRE Ch., SOLER P., *Dictionnaire de poétique. Des modernes aux anciens*, Gallimard, 2012.

Histoire et sociétés

BOURDIN S., VIRVOULET C., *Rome, naissance d'un Empire, De Romulus à Pompée, 753-70 avant J.-C.*, Belin, Mondes Anciens, 2024.
BRUN P., *Le monde grec à l'époque classique (500-323 avant J.-C.)*, Armand Colin, 2003.
DAMET A., *Le monde grec. De Minos à Alexandre*, Armand Colin, 2020.
FAURE P., TRAN N., VIRVOULET C., *Rome, cité universelle : de César à Caracalla (70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.)*, Belin, Mondes Anciens, 2018.
GRIMAL P., *Dictionnaire des mythes grecs et latins*, PUF, 1951.
HADOT P., *Qu'est-ce que la philosophie antique ?* Folio Essais, 1995.
VEYNE P., *L'empire gréco-romain*, Points, 2005.

Art et architecture

DEMARGNE P., *Naissance de l'art grec*, 2007
CHARBONNEAUX J., MARTIN R., VILLARD F., *La Grèce archaïque*, Gallimard, 2008.
CHARBONNEAUX J., MARTIN R., VILLARD F., *La Grèce classique*, Gallimard, 2009.
CHARBONNEAUX J., MARTIN R., VILLARD F., *La Grèce hellénistique*, Gallimard, 2010.
BIANCHI BLANDINELLI R., *Rome le centre du pouvoir*, Gallimard, 2010.
BIANCHI BLANDINELLI R., *Rome la fin de l'art antique*, Gallimard, 2010.

CONFORTER LA MAITRISE DES LANGUES ANCIENNES

Les méthodes pour apprendre les langues anciennes et approfondir les acquis sont nombreuses et diverses. Nous ne signalons ici que les grammaires de référence.

LANGUE GRECQUE

ALLARD J., FEUILLATRE E., *Grammaire grecque*, Hachette Education, 1971.
BERTRAND J., *Nouvelle grammaire grecque*, Ellipses, 2010.
BERTRAND J., *La Grammaire grecque par l'exemple*, Ellipses, 1996.
BERTRAND J., *Vive le grec ! Manuel pour débutants*, Ellipses, 2012.
RAGON E., (directeur de publication), *Grammaire grecque*, Nathan, 2005.

Langue latine

BAUDIFFIER E., GASON J., MORISSET R., *Précis de grammaire des lettres latines*, Magnard, 1990.
SAUSY L., *Grammaire latine complète : nouvelle édition en couleurs*, Eyrolles, 2023.

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur Hugo JAMBU

IA-IPR de Lettres – Conseiller technique pour le CASNAV

Président de la Commission

Rapport de jury certification Français Langue Seconde (FLS) - session 2026

Le jury de la session 2026 a été composé de trois membres : Claire COLOMBEL-TEUIRA, Maitresse de conférence en Sciences du langage, Emilie DERNONCOURT, Formatrice au Casnav et coordonnatrice d'une UPE2A et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres, responsable du Casnav.

Finalité

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler la principale finalité : la certification **permet d'évaluer si les candidats sont en mesure de prendre en charge l'enseignement du français langue seconde au sein d'une UPE2A et d'assurer la mission de coordonnateur du dispositif ou d'être des personnes ressources dans leur contexte professionnel de référence** (école, circonscription, collège, lycée...). De plus, cette certification, au-delà de reconnaître les compétences acquises par les candidats selon leur diplôme ou leurs expériences a également un enjeu dans le cadre de leur mobilité professionnelle : **elle permet de candidater à des postes spécifiques académiques dans le cadre du mouvement spécifique**. Au regard de cet enjeu, on attend donc du candidat qu'il fasse la démonstration de sa capacité à prendre en charge une UPE2A, même si ce n'est pas son projet immédiat.

Pour être identifiés comme personnes ressources, les candidats qui se présentent à la certification Français Langue Seconde doivent en conséquence pouvoir montrer qu'ils ont les connaissances et compétences suffisantes ainsi que la capacité à les mettre en œuvre :

1. pour assurer un enseignement de Français Langue Seconde

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique et le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour

des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral - interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;

2. pour accompagner le parcours d'apprentissage de leurs élèves au sein de l'école ou de l'établissement, en lien avec leurs collègues

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.
- la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand décalage scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement.

3. pour interagir avec les différents acteurs du système éducatif en général (et notamment avec les acteurs du Casnav)

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ; éducation plurilingue et interculturelle)
- la connaissance des procédures d'affectation et d'inscription des élèves allophones nouvellement arrivés en France dans le premier comme dans le second degré
- la capacité à interagir avec les parents des élèves allophones, à prévenir leurs difficultés et à les conseiller en fonction de leur situation pour leur permettre ensuite de suivre la scolarité de leur enfant (notamment par la connaissance des ateliers OEPRE et de leurs objectifs)

La session 2026 en chiffres

Evaluation

Cette session 2026 de la certification complémentaire en Français Langue Seconde a rassemblé 24 candidats présents (sur 27 inscrits) : 6 candidats à la certification pour le 1^{er} degré et 18 candidats à la certification pour le 2nd degré.

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Taux de réussite
1er degré	7	6	4	09	17	11,83	66,6%
2nd degré	20	18	11	08	20	11,88	61,1%

Profil des candidats

On peut noter que les candidats qui se sont présentés au jury avaient des profils variés, ce dont le jury se réjouit.

- Parmi l'ensemble des candidats : 5 enseignaient dans des écoles, 13 enseignaient dans des collèges, 5 enseignaient dans des lycées (voies générale, technologique et professionnelle), 1 enseignait en centre de détention ;
- Parmi les candidats du 2nd degré : 9 étaient professeurs de Lettres modernes ; 1 était professeur de Lettres classiques ; 3 étaient professeurs d'Anglais ; 1 était professeur d'Allemand, 1 était professeur de Physique Chimie, 1 était professeur de Lettres-Histoire ; 1 était professeur d'Economie-Gestion, 1 était un professeur exerçant ses fonctions dans le cadre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (Français Langue seconde en DPR FLS) ;
- Parmi l'ensemble des candidats : 21 étaient titulaires ; 2 étaient contractuels, 1 était stagiaire ;
- L'ensemble des candidats enseignaient dans des établissements publics.

Ces résultats appellent quelques commentaires :

- le nombre de candidats présents est à peu près équivalent à celui de la précédente session, mais le nombre de candidats du 1^{er} degré présents est un peu plus important ;
- le taux de réussite dans le premier comme dans le second degré est bien inférieur à celui des sessions précédentes ;
- les candidats refusés cette année avaient souvent un profil cohérent avec l'enjeu de la certification, mais leur candidature a semblé au jury prématurée ;
- les disciplines d'origine des candidats du 2nd degré étaient variées, comme lors de la session précédente, ce qui laisse penser que la prise en compte des besoins spécifiques des élèves allophones devient progressivement l'affaire de tous les professeurs ;
- de manière plus générale, le jury a apprécié la richesse et la diversité des parcours de vie et des parcours professionnels des candidats.

Observations du jury

Le jury a estimé que les candidats avaient globalement bien compris les enjeux de la certification mais qu'ils présentaient des compétences en deçà des attentes de l'épreuve (candidatures prématurées). Certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

Le dossier

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat.

Le jury a pu constater que la qualité des dossiers était très variable d'un candidat à l'autre. Le jury tient à rappeler que la démarche d'inscription à la certification nécessite un certain engagement dans la conception du dossier : seul cet engagement permet au candidat de développer une véritable posture réflexive sur les enjeux et les gestes professionnels attendus.

Pour structurer la réflexion, le jury conseille aux candidats d'organiser leur propos de manière à rendre compte des questionnements suivants :

- Dans un premier temps, le candidat peut rendre compte de son parcours et de ses diverses qualifications et expériences sous la forme d'un CV rédigé.
- Dans un second temps, le candidat analyse son parcours professionnel sous l'angle de la didactique des langues. Il s'interrogera sur la façon dont ce parcours a nourri sa

réflexion dans le domaine de l'enseignement du FLS (réflexion sur les gestes pédagogiques et didactiques).

- Dans un troisième temps, le candidat analyse son parcours professionnel sous l'angle de la posture de personne ressource. Il s'interrogera sur les compétences que ce parcours lui a permis d'acquérir dans ce domaine et sur les gestes professionnels spécifiques liés à cette mission (quel accompagnement ? quelles interactions ? quels leviers ? quelles oppositions éventuelles ? ...)
- Dans un dernier temps, le candidat développe les raisons qui l'amènent à présenter la certification FLS et sa projection professionnelle (à court terme pour la rentrée scolaire suivante et/ou pour les années à venir).

L'exposé

A l'instar des dossiers, le jury a pu constater que la qualité des exposés était assez inégale d'un candidat à l'autre, que la réflexion des candidats n'était pas toujours suffisamment approfondie. Il tient ainsi à souligner les points suivants :

- **le jury regrette que les candidats ne rendent pas compte des formations qu'ils ont suivies (et notamment des formations du plan académique de formation) ainsi que des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises lors de ces formations** : le jury rappelle qu'il est nécessaire que les professeurs se forment régulièrement et invite les candidats à expliciter leur stratégie de formation et à préciser ce que la formation a transformé dans leur perception de la réalité et/ou dans leurs gestes professionnels ;
- **le jury conseille aux candidats de réfléchir à la manière de décrire de façon concrète l'organisation de l'enseignement de Français Langue Seconde** : il est nécessaire que les candidats aient réfléchi au contenu de cet enseignement ainsi qu'à la façon de procéder à une évaluation progressive des acquis des élèves ;
- **le jury conseille aux candidats de se projeter davantage dans la mission de coordonnateur** : il importe que le candidat ait pu réfléchir à la façon de coordonner les équipes d'enseignants, d'apporter conseil et expertise au chef d'établissement et de favoriser une dynamique de partenariats pour la réussite et l'intégration des élèves allophones. Il convient de rappeler à ce titre qu'un candidat reçu peut être sollicité en cours d'année quand un dispositif UPE2A doit ouvrir.

L'entretien

L'entretien permet généralement au jury d'identifier clairement les connaissances et les compétences du candidat, notamment si ces dernières n'ont pas encore pu être discernées à la lecture du dossier ou lors de l'écoute de l'exposé.

Le jury rappelle qu'à la différence des autres certifications complémentaires fondées sur un programme défini, adossées à un enseignement décliné selon des objets ou des thématiques, la certification complémentaire en Français Langue Seconde valide un possible enseignement qui :

- vise des objectifs linguistiques, langagiers, pragmatiques, littéraires, culturels vastes ;
- se base sur une grande variété d'apprenants souvent rassemblés dans une même unité pédagogique ;
- construit à partir de langues diverses et dont certaines sont assurément inconnues de l'enseignant ;
- n'a pas un contenu prédéfini et doit s'élaborer quasiment pour chaque élève en fonction de ses besoins.

Le jury attend donc du candidat une réflexion qui se révèle perspicace et ne répète donc pas le propos plus ou moins stéréotypé de certains manuels, une grande plasticité pédagogique pour s'adapter au public changeant, le sens de l'altérité et une approche de l'autre humaine et humaniste.

Lors de l'entretien, le jury a pu constater notamment que certains candidats :

- avaient du mal à rendre compte de manière précise de leurs réflexions et de leurs pratiques didactiques et pédagogiques en Français Langue Seconde ; par exemple :
 - quelle évaluation des connaissances, des compétences et des premiers besoins de l'élève ?
 - comment évaluer les progrès et les acquis des élèves en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?
 - quelle prise en compte et quel usage de la langue maternelle en cours de FLS ?
 - comment développer l'appropriation de l'alphabet latin ?
 - comment enseigner l'apprentissage de la lecture et de l'écriture avec un public adolescent ?
 - quel usage faire de la collaboration entre élèves pour développer les apprentissages ?
 - comment développer les connaissances et les compétences des élèves en lien avec les collègues des disciplines d'inclusion ?
 - ...
- se représentaient mal les situations dans lesquelles ils pouvaient être sollicités ou auxquelles ils pouvaient être confrontés ; par exemple :
 - comment anticiper l'accueil d'élèves de culture étrangère ? comment accueillir leurs parents ? quelles difficultés prévenir ?
 - où peuvent-ils se procurer des documents d'accueil multilingues ? des évaluations multilingues ?
 - à quels degrés de compétences correspondent les différents niveaux du CECRL ? quelle articulation les candidats font-ils entre ces niveaux du CECRL et le niveau de classe dans lequel l'élève est inscrit ?
 - comment travailler à la poursuite de la scolarité des élèves, notamment dans le cas d'un changement d'établissement ?
 - quels conseils les candidats peuvent-ils donner aux élèves et à leurs familles en terme de diplomation ? d'orientation ?
 - comment aider les parents à accompagner les apprentissages de leur enfant ? qu'est-ce qu'un atelier OEPRE ?
 - combien de temps un EANA reste-t-il en UPE2A ?
 - comment accompagner les enseignants des classes d'inclusion pour une meilleure prise en charge de ces élèves ? quelle attitude adopter face à leurs appréhensions ou oppositions éventuelles ?
 - ...

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des quelques questions ci-dessus pour se représenter les échanges qui ont lieu et auxquels ils doivent se préparer ; d'autres questions reprenant les informations de l'exposé pour les approfondir, les expliciter, les nuancer sont également fréquentes.

Conseil aux candidats

1. Pour les candidats du premier degré, le jury conseille :
 - **de bien connaître la diversité des contours des postes** au sein de l'académie (UPE2A fixe, UPE2A itinérante) et de réfléchir aux différences et aux transferts qu'il peut opérer selon le type de poste proposé ;
 - **de se poser des questions concrètes** sur la mise en œuvre de l'enseignement et de la coordination au sein d'un dispositif UPE2A, notamment dans le cas d'un poste itinérant qui limite les temps de rencontres avec les collègues de classe ordinaire ;
 - **de bien connaître les acteurs de son environnement professionnel** (IEN, CPC, infirmière scolaire, réussite éducative , etc...) pour être en capacité de trouver des partenaires pour favoriser l'inclusion des élèves allophones ;
 - **de bien connaître le dispositif OEPRE** et de réfléchir aux contacts à mettre en place avec les formateurs des ateliers pour créer un partenariat favorable à la réussite scolaire des enfants (Comment amener les familles vers ces ateliers ? Quels échanges d'informations avec les formateurs ? Quels projets entre le dispositif UPE2A et l'atelier OEPRE ? etc...)

2. Pour les candidats du second degré, le jury conseille :
 - **de ne pas se contenter de l'observation d'un seul dispositif UPE2A** qui apparaîtrait comme modélisant mais de multiplier les observations pour prendre de la distance sur les contenus et le contexte d'enseignement ;
 - **de réfléchir, suite aux observations, aux gestes professionnels à développer** et aux formations à suivre pour acquérir les compétences nécessaires à la prise en charge de la diversité des profils des élèves allophones ;

3. Pour les candidats contractuels, le jury conseille :
 - **de faire preuve de rigueur** dans la rédaction du dossier et dans la présentation orale afin de respecter les codes de l'épreuve et pour permettre au jury de valoriser leurs compétences : les candidats contractuels ne doivent pas oublier que, même si leur expérience acquise est un élément central de leur candidature, les attentes académiques sont les mêmes pour eux que pour les autres candidats ;

4. Le jury attire l'attention des candidats stagiaires sur le fait que cette certification :
 - **amène à prendre en charge un public particulier et une mission particulière** (personne ressource auprès des collègues de l'établissement, conseil auprès du chef d'établissement, etc...) qui nécessite une réflexion sur les compétences à développer pour être coordonnateur en UPE2A (différentes de celles développées en licence ou master FLE) ;
 - **est accessible à des collègues stagiaires à condition qu'ils aient mené un travail de réflexion approfondi** basé sur plusieurs observations croisées pour construire la posture et le recul nécessaires pour être perçu comme une personne ressource pour un établissement.

Le jury conseille à l'ensemble des candidats de prendre le temps de se former avant de présenter la certification.

Le jury rappelle que le Casnav propose, dans le cadre de la formation continue, un module qui permet aux candidats de prendre en charge les élèves allophones et de préparer la certification complémentaire. Ce module aborde notamment les textes de cadrage, le parcours des élèves

allophones et leur prise en charge pédagogique, la rédaction du dossier et l'épreuve orale de la certification.

Ce module ne peut prendre sens que s'il s'accompagne de lectures, de la consultation des sites des Casnav, d'EDUSCOL et des formations « M@gistère ».

La certification complémentaire s'adresse à des enseignants déjà titulaires ou à des contractuels titularisés et ayant vraisemblablement pu bénéficier d'une formation initiale et de la formation continue. Cela signifie que les savoirs liés à la différenciation pédagogique, à l'évaluation, à la langue française (orthographe, grammaire, syntaxe, conjugaison, phonologie...), à la gestion des groupes constituent des préalables indispensables et que sans leur maîtrise fine il n'est pas envisageable d'obtenir la certification complémentaire en FLS.

Nous rappelons également que tout professeur et a fortiori tout candidat peut contacter le Casnav pour un approfondissement de la réflexion que suggère ce questionnement, pour une liste plus étendue de lectures didactiques et pédagogiques, pour échanger sur les spécificités d'un élève allophone, mais aussi, dans la mesure du possible, pour demander à assister à une séance en UPE2A tout en gardant à l'esprit que l'observation ne vaut pas formation.

Le jury tient d'ailleurs à remercier tout particulièrement les collègues qui ont accepté d'accueillir les candidats de cette session au sein de leur UPE2A. Ces observations ont permis de valoriser les dispositifs et ont bien souvent suscité admiration et enthousiasme auprès des collègues qui se sont présentés à la certification.

Commission 1^{er} degré - LEGT

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur Bruno BOUCHARD

IA-IPR de LVE-Anglais

Président de la Commission

Composition du Jury :

- Bruno Bouchard, IA-IPR de LVE-Anglais
- Elsa Delcuzoul, IA-IPR de LVE-Anglais
- Christophe Goarant, IA-IPR de LVE-Anglais
- Stéphane Kraitsowits, IA-IPR de LVE-Anglais
- Jean-François Arnal, IA-IPR d'Histoire-Géographie
- Nathalie Barral, CPD d'EPS
- Florence Chaix, IA-IPR d'Histoire-Géographie
- Stéphanie Champagne, Professeure d'EPS
- Catherine Férant, IEN 1^{er} degré
- Romain Gorisse, IA-IPR de SVT
- Michel Jammes, IA-IPR de SES
- Pascale Loyez-Gallegos, CPD de LV
- Alain Murschel, IA-IPR d'Arts Plastiques
- Vincent Pantaloni, IA-IPR de Mathématiques
- Christophe Piquée, IA-IPR d'Economie-Gestion
- Jean-Louis Skarka, IA-IPR de STI
- Arnaud Soulas, IA-IPR de Physique-Chimie
- Valérie Thomas, IA-IPR d'Arts Appliqués

I Quelques statistiques :

- Disciplines non linguistiques représentées : Arts Visuels 1^{er} degré (5 candidats inscrits), EPS 1^{er} degré (6 candidats inscrits), Histoire-Géographie 1^{er} degré (3 candidats inscrits), Mathématiques 1^{er} degré (6 candidats inscrits), Sciences et Technologie 1^{er} degré (1 candidat inscrit), Histoire-Géographie 2nd degré (6 candidats inscrits), Physique-Chimie 2nd degré (3 candidats inscrits), Mathématiques 2nd degré (6 candidats inscrits), SES 2nd degré (1 candidat inscrit), S2I 2nd degré (2 candidats inscrits), SVT 2nd degré (2 candidats inscrits), Economie-Gestion 2nd degré (4 candidats inscrits), Arts Plastiques 2nd degré (2 candidats inscrits), EPS 2nd degré (2 candidats inscrits), Arts Appliqués 2nd degré (1 candidat inscrit).

Nombre de candidats : 39 candidats présents sur 50 candidats inscrits.

On note un nombre de candidats supérieur à celui de l'an dernier (46 candidats inscrits à la session 2025).

Résultats : 26 candidats admis pour 12 candidats refusés.

Moyenne de 13.5 pour la session 2026 (11.6 pour la session 2025). Echelle des notes : de 05 à 18.

II Constats :

Le jury remarque, comme l'an passé, une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production, la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable (fluide, sans hésitations, idiomatique, spontané et ne présentant que très peu d'erreurs syntaxiques, grammaticales ou lexicales) et plus nombreux sont ceux qui s'expriment spontanément sans prendre appui sur leurs notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des supports pédagogiques pour illustrer leurs projets et savent faire des propositions pertinentes durant l'entretien. La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Les dossiers étaient de qualité très variable : certains très succincts (une demi-page) démontrent une forme d'impréparation, d'autres très riches, comportaient des annexes (projets de séances ou séquences complets et détaillés). Certains dossiers étaient globalement bien structurés et riches du point de vue du croisement des disciplines et de l'analyse du parcours professionnel. Il est nécessaire de montrer comment celui-ci a pu nourrir des compétences utiles et nécessaires à l'enseignement de la DNL en LVE. Les dossiers (même s'ils ne sont pas évalués) donnent à voir une première image du candidat et de son niveau de motivation et d'engagement. Plusieurs dossiers présentaient des fautes d'orthographe ou de frappe qu'une relecture élémentaire aurait pu permettre de corriger facilement. L'écrit se doit de rester réflexif, technique et professionnel. Si les expériences personnelles de pratique de la langue sont éclairantes, les candidats ne doivent pas se contenter d'un narratif de l'ordre privé de ces expériences.

Certains candidats sont néanmoins mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL. Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats (des carences au niveau phonologique, grammatical, lexical, syntaxique et parfois une méconnaissance du lexique spécifique ; des candidats qui ne parviennent pas à se détacher de leurs notes) ;
- Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.
- Les candidats ne sont pas toujours au fait des spécificités et enjeux de l'EMILE / des DNL (impact sur les parcours, enjeux de l'enseignement précoce des LVE, contexte institutionnel du Plan Langue, lien avec les options et spécialités voire sections internationales ou européennes dans le second degré, croisement des didactiques pour que le cours ne soit pas une simple traduction du cours disciplinaire ordinaire en L1...)

Certains candidats ont pu bénéficier de la formation du Plan Académique de Formation Interlangue intitulée *Préparation aux Certifications Complémentaires et Académiques* qui s'est déroulée le jeudi 20 novembre 2025. Il va de soi qu'une préparation rigoureuse en auto-formation s'avère nécessaire pour compléter ce temps de formation.

III Recommandations :

Il est impératif d'informer le service de la Division des Examens et Concours dans le cas où un candidat inscrit décide de ne pas se présenter à l'examen.

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance, (notamment la phonologie (prononciation, accentuation, intonation) qui est déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet et ne pas être contre-productif. Pour ce faire, entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement (cours de conversation) et observer ou co-animer (lorsque cela est possible) des cours de DNL et/ou de langue ou échanger avec des professeurs en charge de ces enseignements peuvent s'avérer fructueux. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline est également un atout.

Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve (notamment ceux régissant les SELO, le Baccalauréat Français International, les sections internationales et les dispositifs EMILE), de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ainsi que le référentiel académique des programmes de DNL**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, démarche que certains candidats ont fait l'effort d'adopter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle (participation à un programme de mobilité ERASMUS+, par exemple). Les candidats sont invités à entrer en contact avec des enseignants de DNL déjà impliqués en section européenne, en section internationale ou dans des dispositifs EMILE pour le 1^{er} degré ou des enseignants de langue vivante afin de nourrir la réflexion didactique et pédagogique propre à engager et motiver pleinement les élèves bénéficiaires de dispositifs de renforcement linguistique. Nous conseillons aussi aux futurs candidats de développer leurs recherches sur le croisement des didactiques de l'enseignement de la langue vivante couplé à celui de la discipline non linguistique, qui donne tout son sens à cette certification, laquelle garantit un niveau d'expertise et de réflexivité sur ce double enjeu. Certaines propositions de mise en œuvre créatives, soignées, et respectant le nécessaire ancrage culturel nous ont paru très abouties. D'autres prestations laissent entrevoir une dimension encore très empirique, une démarche par essai erreur qui est à saluer et témoigne d'un premier niveau d'engagement mais demande à être précisée, enrichie d'expérimentations, d'un regard critique, d'observations croisées, voire de participation à des groupes de recherche ou de formation sur l'EMILE.

Plusieurs candidats ont manifesté une difficulté à identifier des ressources ou entrées culturelles permettant de croiser, par exemple, mathématiques et anglais : arts visuels, paysagisme, extraits d'œuvres littéraires... Certains méconnaissaient totalement l'importance de cette entrée culturelle pour l'enseignement des langues, pré-requis important sinon

central. L'approche interculturelle est quant à elle largement méconnue, or il est intéressant de savoir comment les mathématiques sont enseignées dans des aires culturelles anglophones autres.

Il est impératif, pour le candidat, de bien respecter le temps imparti à la prise de parole en continu (10 minutes maximum sur les 30 minutes de passation à l'oral). Certaines présentations se sont révélées trop longues, les candidats ayant dû être interrompus au bout des 10 premières minutes.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en œuvre par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire ainsi qu'à la notion d'ancrage culturel à la sphère anglophone. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en interaction, compréhension orale, ...) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Il est important de connaître les programmes de langues vivantes en vigueur au lycée. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains candidats sont déjà engagés dans des projets collaboratifs à dimension internationale et font vivre l'ouverture de façon ambitieuse. Même si la plate-forme Etwinning et le dispositif Erasmus + semblent assez bien identifiés, la connaissance du cadre de référence et de toutes les ressources disponibles reste perfectible.

Certains candidats se présentent pour une DNL « collège », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié. Pour enseigner la DNL en collège, les enseignants ont la possibilité de s'inscrire à la certification académique pour enseigner une DNL en collège.

Certains professeurs se présentent dans une démarche très personnelle juste pour "pouvoir enseigner l'ETLV". Il est rappelé aux candidats, que la certification complémentaire n'est pas nécessaire pour enseigner en cours d'ETLV. Si présenter la certification s'inscrit dans une réelle démarche de développement professionnel tout à fait louable, cette dernière n'a pas vocation à certifier la compétence de l'enseignant pour enseigner en cours d'ETLV mais bien à enseigner sa discipline d'origine en langue vivante. Il s'agit donc pour le candidat de démontrer sa connaissance des textes définissant un cadre exigeant la certification complémentaire pour enseigner ainsi que la plus-value pour les élèves.

Candidatures des enseignants du 1^{er} degré :

Le jury a salué la très bonne, voire l'excellente, maîtrise de l'anglais chez les candidats qui se sont présentés. Néanmoins, nous recommandons aux candidats des sessions ultérieures de travailler leur élocution / articulation afin d'être pleinement intelligibles par des élèves jeunes, en maternelle parfois. Nous rappelons qu'un niveau de langue B2, voire C1-C2, ne doit toutefois pas occulter la nécessité d'une réflexion sur les aspects didactiques et pédagogiques de la discipline non linguistique dans laquelle les candidats ont décidé de s'inscrire. De plus, une connaissance du dispositif EMILE dans le premier degré, des textes réglementaires, du CECRL et des programmes d'enseignement nous semble nécessaire.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 octobre 2004 parue au BO n° 2019-104 du 16 juillet 2019.

On lira le rapport

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article60>

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article170>

Pour aller plus loin :

- Guide pour l'enseignement des langues vivantes sur Eduscol, en particulier les pages 41 à 45 (enseigner en langue vivante) : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

- Page Eduscol "Enseigner les langues vivantes" : <https://eduscol.education.fr/2522/enseigner-les-langues-vivantes>

- Au besoin, la page Eduscol dédiée à la DNL :

<https://eduscol.education.fr/681/apprendre-en-langue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>

Commission Lycée Professionnel

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame Nancy VAJTAI

IEN LLVE-Spécialité Anglais

Et

Monsieur Quentin VIRATELLE MANSIOUS

IEN LLVE-Spécialité Espagnol



Certification complémentaire DNL Anglais et Espagnol en Lycée Professionnel Session 2026

Présentation de l'épreuve

Les épreuves de certification DNL sont ouvertes aux personnels stagiaires, titulaires ou contractuels en CDI. Elles reposent sur :

Un rapport : 5 pages maximum, en français, en langue vivante, ou les deux, présentant le parcours du candidat (CV, stage, projets, séjours professionnels...) ainsi que toute annexe jugée opportune, en lien avec le projet DNL (publication, projet...).

Une épreuve orale qui se décompose en deux temps :

- ▶ Une présentation en langue vivante de 10 mn par le candidat
- ▶ Un entretien de 20 mn : 10 mn en langue vivante, 10 mn en français

La Session 2026

14 inscrits en anglais :

- 1 Biotechnologie Santé-Environnement
- 3 STI
- 1 Histoire-géographie
- 1 Mathématiques Physique Chimie
- 5 Eco-gestion option Hôtellerie-restauration
- 2 Eco-gestion option commerce / vente
- 1 Design et métiers d'art

2 candidats inscrits en espagnol

1 Eco-gestion option Hôtellerie-restauration

1 Eco-gestion option commerce / vente

11 admis en anglais

1 admis en espagnol

75% de réussite

Le jury tient à féliciter les lauréats de la certification complémentaire DNL pour la voie professionnelle et à encourager ceux qui n'ont pas été admis à se présenter à nouveau. Le jury espère que pour ces candidats, l'épreuve aura malgré tout été une étape constructive dans leur démarche.

Le jury a constaté que les candidats étaient bien mieux préparés que les années précédentes. Ils ont su présenter des projets pédagogiques pertinents et une majorité d'entre eux ont fait preuve d'une maîtrise de la langue digne d'un niveau B2.

Le parcours professionnel des candidats, antérieur à la prise de fonction dans l'Education Nationale en tant qu'enseignant PLP, est jalonné d'expériences à l'étranger notamment en pays anglophones.

Ces parcours riches ont indéniablement contribué à structurer chez les candidats une autonomie linguistique et à affûter un goût pour l'ouverture internationale ce qui les a amenés à se présenter à la certification complémentaire DNL. Tous ont manifesté une forte motivation pour transmettre à leurs élèves, à travers la section européenne, le goût des langues vivantes et de l'ouverture internationale, en s'appuyant sur des situations professionnelles authentiques. Ils ont défendu une approche vivante et authentique de la langue, donnant davantage de sens aux apprentissages et contribuant à remobiliser des élèves de lycée professionnel souvent en manque de motivation.

Points de vigilance et recommandations

Si les présentations se sont révélées globalement convaincantes, certains aspects restent néanmoins à améliorer.

La maîtrise de la langue

En anglais, sur le plan syntaxique, peu d'erreurs ont été observées. Les candidats les plus solides ont montré qu'ils avaient été, en amont de l'épreuve, régulièrement exposés à la langue et qu'ils avaient travaillé avec constance leurs compétences langagières.

Leur répertoire lexical s'est avéré suffisamment étendu pour leur permettre d'exprimer leurs idées de manière claire et intelligible.

Quelques candidats en anglais et en espagnol ont eu du mal à organiser leurs énoncés par manque de repères lexicaux et syntaxiques pour structurer leur discours.

Dans certains cas, la production orale en continu de la première partie est à peu près correcte, car il s'agit essentiellement de l'oralisation d'un texte préalablement rédigé et mémorisé. Cette étape permet aux candidats de s'appuyer sur des repères écrits et de limiter les erreurs, puisque la formulation est travaillée à l'avance.

En revanche, le niveau de production s'effondre nettement lors de l'interaction en langue cible. Dans cette seconde partie, les candidats doivent mobiliser spontanément des structures syntaxiques et des ressources lexicales, ce qui révèle parfois un manque de réflexes langagiers. Les hésitations, les reformulations fréquentes et les erreurs de construction apparaissent alors, montrant que l'entraînement à la communication spontanée reste insuffisant.

D'autre part, **l'amélioration de la prononciation en anglais** apparaît comme une nécessité commune à l'ensemble des candidats. Certains discours deviennent difficilement compréhensibles, notamment en raison d'un manque de maîtrise des règles fondamentales de prononciation et de prosodie propres à l'anglais. L'accentuation des mots, l'intonation des phrases, ainsi que les règles phonétiques de base (sons spécifiques,

liaisons, réduction des voyelles, etc.) ne sont pas suffisamment automatisées. Or, ces éléments sont déterminants pour l'intelligibilité et la fluidité de la communication : une prononciation plus précise permet non seulement d'être mieux compris, mais aussi de gagner en confiance à l'oral et d'améliorer la qualité de l'interaction. Le jury insiste sur le fait que ce manque de bases vient ternir cruellement des productions souvent bien construites. On ne peut pas reprocher à un candidat d'avoir un accent français en langue cible mais il est rédhibitoire de ne pas respecter les règles de prononciation. Les futurs enseignants DNL doivent garder à l'esprit qu'ils devront exposer leurs élèves à une langue cible convenablement construite et prononcée. Faute de quoi, leurs élèves seraient en capacité de déceler les fragilités de leur enseignant, ce qui n'est pas souhaitable.

L'amélioration de cet aspect linguistique est centrale car une prononciation correcte conditionne l'intelligibilité et la qualité de l'échange oral. Pour progresser, il est pertinent de travailler la prononciation à travers la compétence de réception orale. En effet, l'écoute de modèles authentiques permet d'identifier et d'imiter les sons, les rythmes, l'intonation et l'accentuation propres à la langue cible. En s'exposant régulièrement à des supports variés (podcasts, films, séries, émissions télé), les candidats peuvent intégrer progressivement les règles phonétiques et prosodiques de la langue. Travailler la réception orale ne vise pas uniquement la compréhension, mais devient un véritable outil de production : en reproduisant des modèles linguistiques de qualité, les futurs candidats renforceront leur aisance à l'oral et amélioreront la fluidité et la clarté de leur discours.

Projets pédagogiques

La qualité et la pertinence des projets présentés s'est révélée inégale. Certains candidats n'ont pas clairement compris quel était le rôle d'un professeur de discipline non linguistique. Certains avancent l'idée qu'ils enseigneront différemment la langue vivante. **Or nous devons rappeler aux enseignants que la différence entre enseignants de DNL et de langue vivante est que les premiers enseignent leur discipline en langue vivante étrangère alors que les deuxièmes enseignent la langue vivante.** Cette différence est importante à connaître pour pouvoir se projeter dans l'enseignement en SELO. Cette confusion pousse parfois les candidats, notamment ceux de STI, à ne proposer qu'une entrée par l'acquisition du lexique. Ce type de projet reste réducteur et peu propice à développer les compétences culturelles et interculturelles. Rappelons que les projets pédagogiques doivent s'ancrer dans la culture de l'aire linguistique concernée.

Connaissance des textes qui régissent l'enseignement des langues vivantes et des SELO

Le jury regrette de constater que **le CECRL est méconnu des candidats**, alors même que sa maîtrise est indispensable pour enseigner en DNL. En effet, le CECRL constitue le référentiel de compétences qui permet de définir les niveaux de maîtrise de la langue et d'adapter les objectifs pédagogiques en conséquence. Cette méconnaissance suggère par ailleurs que certains candidats ne s'y sont pas référés pour s'interroger sur leur propre niveau réel en langue vivante. Ne pas se référer à ces critères peut conduire à une préparation inadaptée : certains candidats surestiment leurs compétences. Le jury estime donc qu'une meilleure sensibilisation au CECRL est nécessaire afin que les candidats puissent se positionner avec précision, évaluer leur niveau de manière réaliste et adapter leur préparation à l'exigence du niveau B2. Enfin la plupart des candidats ne connaissent que très superficiellement les textes qui régissent l'enseignement en SELO (dispositif, épreuve spécifique orale en CCF, conditions pour obtenir la mention Section Européenne, sujet d'épreuve, déroulement de l'épreuve). Le jury attire l'attention que cette méconnaissance peut faire recalier un candidat.

Les mobilités

Tous les candidats sont convaincus de la plus-value des mobilités chez les élèves en termes de compétences psychosociales sans toutefois pouvoir identifier les services de la DAREIC et les démarches à engager pour financer des PFM ou mobilités individuelles Erasmus+. La plateforme eTwinning n'est pas bien connue des candidats. Il est important que pendant leur préparation, les candidats se renseignent sur ces dispositifs incontournables.

Une mobilité individuelle en école de langue dans un pays anglophone dans le cadre de la préparation est très utile. Pouvant être financée par Erasmus+ via la DAREIC, les candidats pourront bénéficier d'un positionnement objectif de leur maîtrise de la langue et une consolidation notable de leur niveau. Durant la passation de

l'épreuve, nombreux ont été les témoignages positifs de ces mobilités apprenantes. Le jury encourage vivement les futurs candidats à s'inscrire dans cette démarche.

Afin de se préparer au mieux, les futurs candidats pourront prendre appui sur la lecture de diverses ressources :

- Le rapport de l'inspection générale publié en 2018 : Pour une meilleure maîtrise de la langue, oser dire le nouveau monde.
file:///C:/Users/nvajtai/Downloads/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf
- Sur Eduscol, [Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée](https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee) : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>
- Le site Emilangues conçu pour accompagner l'enseignement des langues et de la DNL au sein des SELO : <https://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>
- Le portail des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe propose un ensemble de ressources et des liens utiles, notamment vers le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/home>
- Le guide des possibles pour sensibiliser les élèves à l'Europe <https://eduscol.education.fr/document/11630/download?attachment>
- Le site de la DAREIC de l'académie d'Orléans-Tours : <https://www.ac-orleans-tours.fr/relations-europeennes-et-internationales-et-cooperation-121828>

Nous souhaitons bonne chance aux candidats de la session 2027.

Nancy VAJTAÏ IEN LLVE Spécialité anglais

Quentin VIRATELLE MANSIOUS IEN LLVE Spécialité Espagnol

DNL EN ESPAGNOL

Commission LEGT

Établi par Monsieur Péré ANDRES SALOM

IA-IPR de LVE-Espagnol

Président de la Commission

Composition du Jury

- Péré ANDRES SALOM, IA-IPR de LVE Espagnol
- Florence CHAIX, IA-IPR Histoire-Géographie
- Michaël TAILLEUX, IA-IPR Education Physique et Sportive
- Mélanie PERRIN, IA-IPR Sciences Physiques et Chimie
- Christophe CIAVALDINI, IA-IPR Eco-Gestion

Statistiques

Cette session voit une hausse du nombre de candidats et du nombre des DNL par rapport à la session précédente. 5 professeurs, tous enseignants dans le secondaire, se sont inscrits cette année. Parmi ceux-ci, 3 se sont présentés et 2 se sont portés absents. Les DNL concernées sont :

- Histoire-Géographie : 1 candidat
- Education Physique et Sportive : 2 candidats
- Sciences Physiques et Chimie : 1 candidat
- Eco-Gestion : 1 candidate

Les 3 candidats qui se sont présentés ont été admis.

Moyenne globale pour la DNL Espagnol : 12

Note la plus haute : 14

Note la plus basse : 12

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Profil et préparation des candidats

Comme les années précédentes, le profil et les parcours des candidats sont variés. Certains se présentent à la certification complémentaire afin de pouvoir intégrer une section ou un dispositif déjà existant dans leur établissement, d'autres souhaitent pouvoir valoriser leurs compétences en langue espagnole dans la suite de leur carrière de professeur.

Le jury constate que la qualité des rapports dactylographiés est inégale. Si certains ont été rédigés avec soin et présentent des projets pédagogiques ou des activités qui indiquent que les candidats se sont projetés dans l'enseignement de leur discipline en langue étrangère, d'autres en revanche présentent de façon trop succincte une expérience professionnelle ou/et personnelle en lien avec la langue et la culture hispaniques. Même s'il n'est pas évalué, le rapport reflète déjà la réflexion du candidat sur l'enseignement d'une DNL et ne doit pas être négligé.

Les candidats ont tous échangé avec le(s) professeur(s) d'espagnol de leur établissement. Les observations de séances ou le travail de collaboration restent toutefois rares. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de ces pratiques pour mieux comprendre comment chacun, professeur de LVE et professeur de DNL, peuvent contribuer ensemble au développement des compétences des élèves et ainsi faciliter la prise de recul du candidat lors de l'examen.

Les prestations orales

Le jury constate une amélioration du niveau de maîtrise de la langue par les candidats qui se sont en général exprimés dans une langue de bonne facture et sans avoir besoin de recourir à leurs notes. Pour rappel, le niveau du CECRL requis pour être admis est à minima B2.

Comme l'an dernier, l'intérêt de la majorité des candidats pour développer l'ouverture culturelle chez les élèves par le biais de l'enseignement de leur discipline dans une langue étrangère est perceptible. Toutefois, les candidats se limitent souvent aux éléments culturels des pays de langue espagnole qu'ils connaissent ou aux idées qu'ils s'en font et n'ont pas toujours su faire la démonstration de leur curiosité intellectuelle et culturelle pour l'ensemble de l'aire linguistique. Par ailleurs, la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère reste un point faible des candidats. La réflexion sur ce que représente l'enseignement d'une discipline non linguistique est à approfondir, certains candidats se contentant de quelques notions vagues et peu structurées, qui montrent que le questionnement préalable est insuffisant.

Conseils et recommandations

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc et invitons les futurs candidats à s'en saisir :

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le/les pays de l'aire hispanique si possible ; se saisir des moyens de communication et des outils numériques pour consolider sa maîtrise de la langue (regarder les émissions, films et séries en VO, télécharger des podcasts ou écouter la radio grâce aux applications « RTVE » ou « A la carta » ; parler en espagnol avec les collègues et/ou avec l'assistant de l'établissement ; observer quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement ; participer à une mobilité à l'étranger, par exemple dans le cadre du programme Erasmus+ ; etc.
- **Améliorer sa connaissance de la culture et de la civilisation** de l'ensemble des pays dans lesquels est parlée la langue, en dépassant les représentations stéréotypées.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et l'enseignement de DNL (notamment les modalités d'évaluation au baccalauréat), le Bac Français International, la section binationale Bachibac (pour les professeurs d'Histoire-géographie).

- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE : perspective actionnelle, priorité à l'oral, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"...
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques, **en articulation avec l'enseignement de la LVE**. Pour cela, collaborer avec les professeurs de LVE et de DNL de l'établissement ou d'établissements proches. Il est important d'effectuer des observations de séances de DNL afin de ne pas avoir uniquement une vision théorique de ce qu'est cet enseignement, ce qui facilitera la prise de recul lors de l'examen.

Le jury recommande aux candidats la consultation du portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours et du site Eduscol.

Sur le portail des langues de l'académie :

- Textes réglementaires et pratiques pédagogiques pour les LVE :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique200>

- Enseignements européens et internationaux (SELO, DNL, Sections binationales, SI, BFI) :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique435>

Sur Eduscol :

- « Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée », notamment la partie « Les enseignements en langue étrangère dans le second degré » (pp40-46)

<https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

Commission LEGT

Établi par Madame Marianne URBANET

IA-IPR de LVE-Italien

Présidente de la Commission

Composition du Jury

- Marianne Urbanet, IA-IPR de LVE italien
- Jean-François Arnal, IA-IPR Histoire-Géographie
- Michel Jammes, IA-IPR Sciences Economiques et Sociales

Statistiques

3 professeurs, tous enseignant dans le secondaire, se sont inscrits et présentés cette année.

Les DNL concernées sont :

- Histoire-Géographie : 2 candidats
- Sciences Economiques et Sociales : 1 candidat

Les 3 candidats ont été admis.

Moyenne globale pour la DNL italien :

Note la plus haute : 13

Note la plus basse : 10

Remarques concernant les candidats et l'épreuve - Profil et préparation des candidats

Comme les années précédentes, le profil et les parcours des candidats sont variés. Certains se présentent à la certification complémentaire afin de pouvoir développer une section ou un dispositif dans leur établissement, l'italien y étant enseigné ; d'autres souhaitent pouvoir valoriser leurs compétences en langue italienne et être prêts à toute éventualité pour la suite de leur carrière.

Le soin à apporter à la rédaction des rapports, même s'ils ne sont pas évalués en tant que tel, ne doit pas être négligé. En effet, cette année encore, ils ont été un réel soutien pour la présentation des candidats : le jury a pu constater que les activités présentées s'insèrent dans des projets pédagogiques qui indiquent que les candidats se sont projetés dans l'enseignement de leur discipline en langue étrangère et les échanges ont pu être concrets.

Les candidats qui ont un collègue d'italien dans leur établissement ont échangé avec lui pour préparer leur épreuve. Les observations de séances ou le travail de collaboration restent toutefois rares. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de ces pratiques pour mieux comprendre comment chacun, professeur de LVE et professeur de DNL, peuvent contribuer ensemble au développement des compétences des élèves et ainsi faciliter la prise de recul du candidat lors de l'examen.

Les prestations orales

Durant leur épreuve orale, le jury a constaté que les candidats sont engagés, que la réflexion est solide, et la volonté de participer à l'ouverture culturelle des élèves perceptible. L'expression est globalement aisée et fluide, malgré des hésitations et erreurs d'accentuation récurrentes. Les candidats n'ont pas eu besoin de leurs notes pour s'exprimer.

Les candidats interrogés cette année ont montré une bonne connaissance du cadre institutionnel des SELO, mais également des autres dispositifs ou contextes d'enseignement d'une DNL. Ils avaient également une connaissance correcte des nouveaux programmes de LVE, sortis en mai 2025.

Conseils et recommandations

- Pour que les candidats puissent actualiser leurs connaissances en italien, consolider leur maîtrise linguistique et notamment progresser dans la maîtrise de l'accentuation, les moyens de communication et les outils numériques permettent aujourd'hui d'être autonomes (regarder les émissions notamment de Rai Scuola, films et séries en VO, écouter des podcasts, des comptes italiens sur des réseaux sociaux).

Les échanges avec les enseignants et assistants éventuellement présents dans leur établissement ou des alentours avec des observations de cours permettront de se familiariser avec la didactique des LVE et réfléchir à la complémentarité avec un cours de DNL. En effet, une réflexion sur l'articulation entre l'enseignement d'une DNL et l'enseignement de la LVE est nécessaire. Cela permet au candidat de véritablement se projeter et d'avoir du recul lors de l'examen.

- Bien connaître les textes officiels concernant les sections européennes et l'enseignement de DNL (notamment les modalités d'évaluation au baccalauréat), le Bac Français International, la section binationale ESABAC (pour les professeurs d'Histoire-géographie).

- Connaître les programmes de langue vivante en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE : entrée culturelle (et complémentarité avec la DNL), la perspective actionnelle qui met l'élève au cœur de son apprentissage et sort du cours frontal par exemple.

Commission LEGT

Établi par Madame Isabelle LEITE-TEIXEIRA

IA-IPR de LVE-Portugais

Présidente de la Commission

RAPPORT DE JURY CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN PORTUGAIS

Cette session marque une étape importante pour la certification complémentaire en portugais, puisqu'il s'agit de la première fois que des candidats se présentent dans cette langue. Trois candidats se sont présentés cette année, issus des disciplines suivantes :

- Mathématiques : 1 candidat
- Sciences économiques et sociales : 1 candidat
- Sciences de la vie et de la Terre : 1 candidat

Les notes s'échelonnent de 12 à 20/20, attestant d'un niveau globalement très satisfaisant.

Moyenne globale pour la DNL portugais : 16,7

Note la plus haute : 20

Note la plus basse : 12

En l'absence, à ce jour, de poste spécifique en portugais dans l'académie d'Orléans-Tours, l'obtention de la certification complémentaire n'ouvre pas immédiatement sur des dispositifs déjà installés. Elle peut néanmoins constituer un point d'appui pour engager une dynamique d'ouverture et favoriser, à terme, le développement d'une offre en portugais dans les établissements de l'académie.

Les prestations des candidats

Les prestations orales ont révélé un niveau d'ensemble très satisfaisant. Les candidats en sciences économiques et sociales et en sciences de la vie et de la Terre se distinguent par une excellente maîtrise linguistique et une réflexion didactique solide. Ils ont su articuler de manière pertinente les objectifs disciplinaires et les attendus de la DNL, en proposant des activités de nature à favoriser l'engagement effectif des élèves.

En mathématiques, si les compétences linguistiques sont satisfaisantes, le jury a relevé une connaissance encore insuffisamment maîtrisée des attendus spécifiques de l'enseignement en DNL, ainsi qu'un manque de précision dans la description d'activités pédagogiques engageant effectivement les élèves. Une attention particulière devra être portée à la scénarisation de situations d'apprentissage actives, intégrant pleinement les objectifs de la DNL et donnant une place centrale à l'oral des élèves en langue étrangère.

Le jury rappelle en effet que la maîtrise de la langue, si elle constitue un préalable indispensable, ne saurait suffire à elle seule. Elle doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur les spécificités de l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère, sur l'articulation entre les apprentissages disciplinaires et linguistiques, ainsi que sur les modalités pédagogiques susceptibles de favoriser l'activité effective des élèves.

Perspectives

Cette première session constitue un signal très encourageant pour le portugais. Elle montre qu'il existe, dans l'académie, un vivier de professeurs susceptibles de porter des projets associant discipline non linguistique et langue portugaise. Même en l'absence de poste spécifique à ce jour, cette certification peut représenter le point de départ d'une ouverture et contribuer à renforcer la visibilité du portugais dans l'académie d'Orléans-Tours.

Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à poursuivre cette dynamique, en approfondissant leur réflexion sur les enjeux propres à la DNL et en inscrivant leur préparation dans une démarche à la fois linguistique, culturelle et pédagogique.

Commission LEGT

Établi par Monsieur Michel JAMMES

IA-IPR de SES

Sciences économiques et sociales

Jury DNL 2026

Quelques éléments statistiques

Cette année, il y avait 2 candidats inscrits. Une candidate a passé la certification en portugais et en italien.

Les notes d'échelonnement de 13 à 17, avec une moyenne de 14,3

La répartition est la suivante :

13/20 – DNL SES-anglais

17/20 – DNL SES-portugais

13/20 – DNL SES-italien

Profil des candidats

Les deux candidats s'inscrivent dans la préparation de la certification depuis au moins 2 ans, signe d'une réelle motivation ; même s'il n'est pas certain qu'ils puissent l'enseigner à court terme. Une candidate a obtenu la DNL anglais-SES l'an passé, le second avait déjà préparé la DNL anglais-SES dans une autre académie, sans la valider. On retrouve une réelle dynamique de développement des compétences chez les 2 candidats, pas uniquement en DNL.

Les niveaux de langue sont assez variés, allant d'une LVE aisée et assez variée à une expression fluide et variée. Les candidats ont fait preuve d'une réactivité certaine en LVE pendant l'entretien. L'épreuve a été préparée avec sérieux par les candidats. Ils ont, par exemple, échangé avec des professeurs de LVE et/ou de DNL et assisté à des séances en classe.

Le rapport

Les rapports dactylographiés ont été fait avec sérieux. L'un d'entre eux est allé vers trop de généralités sur les pratiques pédagogiques de l'enseignant. Les deux autres ont été étayés par des exemples de séquences d'enseignement en DNL-SES. Il est toujours pertinent d'orienter la partie dactylographiée vers la présentation de projets qui éclairent de façon précise les motivations du candidat (spécificités apportées par l'enseignement des SES en LVE au plan culturel, statistique, argumentation écrite ou orale, évaluation, ...).

L'épreuve

La 10 premières minutes sont consacrées à un exposé du candidat en LVE. Ces exposés ont été bien préparés, les candidats exposant leurs cursus, expériences, motivations et projets en DNL. Là encore, la précision quant aux projets et à la démarche didactique a été valorisée par le jury, par exemple en ce qui concerne les sources documentaires utilisées et les effets de l'enseignement en DNL sur la

pédagogie et la didactique des SES. Une candidate a utilisé un support présentant une séquence pédagogique incluant une dimension culturelle ainsi que des perspectives de projets transversaux ouverts par la DNL (par exemple : DNL SES-philosophie). La deuxième partie de l'entretien (10 minutes en LVE) et la dernière (10 minutes en français) ont donné lieu à des approfondissements sur le projet du candidat, le support utilisé et la connaissance des sections européennes. Les échanges, riches, témoignent du sérieux avec lequel les candidats ont préparé leur oral.